LES DOSSIERS DU GROUPE

COMMUNISTE, RÉPUBLICAIN, CITOYEN *et* ÉCOLOGISTE

UNE VOIX DIFFÉRENTE AU SÉNAT

Evasion fiscale pour eux, austérité pour nous

Interventions des sénatrices et sénateurs du Groupe CRCE-K du 5 avril 2013 au 12 avril 2016

PALAIS DU LUXEMBOURG
75291 PARIS CEDEX 06

Tél : 01 42 34 21 24
crce@senat.fr
www.senateurscrce.fr

Evasion fiscale : il faut enquêter sur le rôle des banques Par Le groupe CRCE-K / 5 avril 2013 3
La commission constituée Par Le groupe CRCE-K / 14 mai 2013 4
Mettons fin à la gangrène de la finance 29 mai 2013 5
C'est dans les comptes de bilan des grandes entreprises, dans leurs filiales implantées dans les paradis fiscaux qu'il faut aujourd'hui aller chercher l'argent qui nous manque ! 19 septembre 2013 7
L'évasion fiscale est devenue un véritable enjeu de société 8 octobre 2013 10
La « finance de l'ombre » ou l'évasion fiscale en banques organisées 24 octobre 2013 12
La finance réunit tous les attributs propices aux fraudes 5 décembre 2013 16
Il est temps que les banques changent de pratiques et de priorités 5 décembre 2013 23
Les Bermudes et Jersey sortis de la liste française des paradis fiscaux 20 janvier 2014 26
Quels critères ont présidé au choix de la représentante d'UBS à l'AMF ? 23 janvier 2014 27
Comprendre l'évasion fiscale en 6 minutes 27 avril 2014 29
L'évasion fiscale pour eux, l'austérité pour nous 7 mai 2014 30
L'évasion fiscale, c'est vraiment fini ? 23 mai 2014 31
L'une des armes de la lutte contre l'évasion fiscale internationale est la transparence 22 juillet 2014 32
L'Europe privée chaque année de 1000 milliards d'euros 13 octobre 2014 35
Intrusion et transparence 20 octobre 2014 36
On forme dans les universités publiques des étudiants dont le métier sera de créer des schémas d'évasion fiscale 23 octobre 2014 37
Le Luxembourg, terre d'asile pour la fraude et l'évasion fiscales Par Le groupe CRCE-K / 6 novembre 2014 40
La Société générale est restée l'un des principaux clients du Cabinet

Mossack Fonseca 6 avril 2016 41
Nous demandons la réunion du Bureau du Sénat, car un tel délit ne peut rester impuni 6 avril 2016 42
Cette audition ne saurait suffire à la manifestation de la vérité 12 avril 2016 43

Evasion fiscale : il faut enquêter sur le rôle des banques

Scandale Cahuzac

Par Le groupe CRCE-K / 5 avril 2013

Les sénateurs du groupe CRC ont décidé vendredi 5 avril de demander au Sénat la création d'une commission d'enquête sur le rôle des banques dans l'évasion fiscale et sur l'efficacité du dispositif législatif, juridique et administratif destiné à la combattre.

Les comptes bancaires détenus à l'étranger par l'ex-ministre
M. Jérôme Cahuzac mettent une nouvelle fois en évidence le scandale de la fuite des capitaux, que cette fuite soit légale ou illégale.

Les sénateurs du groupe CRC avaient déjà obtenu l'an dernier la mise en place d'une commission d'enquête sur la réalité de l'évasion fiscale.

M. Eric Bocquet, le rapporteur a pu démontrer l'existence du départ de 40 milliards d'euros de notre pays. Il a démonté les mécanismes tortueux de ces pratiques financières.

Aujourd'hui, il faut franchir une étape : souligner le rôle inadmissible des banques qui contre leur pays, contre les peuples, contre le développement économique favorisent l'évasion fiscale. Il faut stopper ce fléau et le sanctionner. Il faut donc s'interroger sur les dispositifs actuels en place pour combattre l'évasion fiscale et proposer des pistes nouvelles et radicales.

Il est possible de faire face au choc dévastateur des aveux de M. Jérôme Cahuzac en réagissant vite et fortement.

Il faut assainir la vie publique. C'est une certitude et la vérité doit être établie.

Mais pour y parvenir, il faut mettre un terme à la dérive financière alimentée par le système bancaire international.

La commission d'enquête que le groupe CRC a décidé de déposer au titre de son droit de tirage annuel contribuera modestement mais sûrement au combat contre la dangereuse influence de la finance sur la société.

La commission constituée

Commission d'enquête sur le rôle des banques en matière d'évasion fiscale

Par Le groupe CRCE-K / 14 mai 2013

Au cours de sa première réunion, la commission d'enquête sur le rôle des banques et des acteurs financiers dans l'évasion des capitaux, sur ses effets fiscaux et sur les équilibres économiques ainsi que sur les contrôles s'exerçant sur ces processus s'est constituée.
La commission d'enquête créée à l'initiative du groupe communiste, républicain et citoyen (CRC), a désigné son bureau parmi les 21 membres qu'elle compte.
Ont été élus à l'unanimité :

- Président : M. François Pillet (UMP - Cher)
- Rapporteur : M. Eric Bocquet (CRC - Nord)
- Vice-présidents : M. Jacques Chiron (SOC - Isère)
- Mme Nathalie Goulet (UDI – UC – Orne)
- M. Yvon Collin (RDSE - Tarn-et-Garonne)
- Mme Corinne Bouchoux (ECOLO - Maine-et-Loire)

Le bureau de la commission d'enquête a décidé que, sauf circonstances particulières, les auditions de la commission, qui pourraient débuter la semaine prochaine, seraient ouvertes à la presse.

Les membres de la commission d'enquête sont : MM. Michel Bécot, Michel Berson, Eric Bocquet, Mme Corinne Bouchoux, MM. Jacques Chiron, Yvon Collin, Francis Delattre, Mme Marie-Hélène des Esgaulx, M. Philippe Dominati, Mme Frédérique Espagnac, M. Christophe André Frassa, Mme Nathalie Goulet, MM. Joël Guerriau, Philippe Kaltenbach, Jean-Yves Leconte, Mme Marie-Noëlle Lienemann, MM. Roland du Luart, François Pillet, Charles Revet, Mme Laurence Rossignol, M. Richard Yung.

Mettons fin à la gangrène de la finance

Commission d'enquête sur le rôle des banques dans l'évasion fiscale

29 mai 2013

Entretien paru dans le n° 84 d'Initiatives, juin 2013.

Publication de patrimoine, création d'une haute autorité indépendante, lutte contre la délinquance économique et financière ainsi que contre les paradis fiscaux : que pensez-vous des mesures annoncées par François Hollande afin de favoriser la transparence de la vie politique ?

Éric Bocquet. À l'évidence les premières annonces faites par le Président de la République et le gouvernement ne sont pas de nature, tant par leur contenu que par leur ampleur, à casser les liens étroits qui unissent trop de responsables politiques au monde de la finance. L'obligation faite aux banques de publier une comptabilité « pays par pays » figure déjà dans la loi, au demeurant très insuffisante, de séparation des activités bancaires débattue et votée au Parlement en mars dernier. Quant à la liste des paradis fiscaux souhaitée, il faut pour être efficace en éditer une seule valable pour tous les pays du monde. Il faut savoir en effet aujourd'hui qu'il en existe quatre ! Toutes différentes selon que l'on consulte celle de la France, de l'OCDE, du GAFI ou encore des États-Unis. Il est indispensable qu'une définition unique des paradis fiscaux soit élaborée. Comment en effet accepter que des pays comme le Luxembourg, Jersey ou les Bahamas ne soient pas inscrits sur la liste française ?

Vous-même, parlementaire communiste, êtes-vous prêts à jouer cette carte de la transparence ?

Éric Bocquet. La transparence pour les élus du PCF va de soi, nous ne sommes pas des professionnels de la politique, nous sommes investis d'un mandat d'élu non pas pour faire carrière ou fortune. Rappelons ici que nos indemnités sont versées à notre organisation politique via son association de financement et qu'en retour nous percevons la part qui nous revient, ce principe est très clair et sain. Chaque sénatrice et sénateur du groupe CRC a rempli sa déclaration de patrimoine en début de mandat, que tous ces documents soient vérifiés systématiquement. À l'heure où les élus et partis politiques suscitent doute et suspicion, il est urgent de couper nettement les liens entre politiques et financiers. Notre République souffre trop souvent de conflits d'intérêts. L'exercice d'un mandat ne peut être considéré comme un métier, c'est à nos yeux le moyen d'un engagement au service des idées et des valeurs que nous portons du conseil municipal au Parlement.

Les annonces gouvernementales sont-elles de nature à éviter un nouveau scandale Cahuzac ?

Éric Bocquet. Je ne le crois pas. Ces annonces ne répondent pas aux questions que pose l'affaire Cahuzac. Le Président de la République et le gouvernement répètent régulièrement que ce scandale est la faute d'un homme. Depuis, on a évoqué le cas Guéant, le financement obscur de la campagne de Nicolas Sarkozy en 2007. Nous pensons que cette affaire a clairement révélé les liens, les complicités entre certains élus et la finance.

Il y a quelques mois de cela, vous avez été le rapporteur d'une commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion fiscale. Aujourd'hui, votre groupe a demandé et obtenu la création d'une nouvelle commission d'enquête. Qu'est-ce que cette dernière peut apporter de plus ?

Éric Bocquet. Notre première commission d'enquête a montré l'ampleur et la complexité du système d'évasion fiscale. Avec cette seconde commission, nous voulons poursuivre ce travail en nous penchant sur le rôle concret des banques. Toute la lumière a-t-elle été faite sur les évadés fiscaux de la liste HSBC de 2009 par exemple ? Où en sommes-nous aujourd'hui des noms et des impôts récupérés ? Ces questions restent posées. Y apporter des réponses sera l'un des buts de la nouvelle commission d'enquête qui débute ses travaux ce mois-ci. Constituée effectivement sur la proposition de notre groupe au Sénat, elle portera un regard particulier sur l'implication des banques et des acteurs financiers dans les pratiques de l'évasion fiscale. Nous travaillerons aussi à évaluer l'efficacité des moyens de la lutte en France contre ces phénomènes. Les grandes banques citées dans la formidable enquête « Offshoreleaks » seront auditionnées : HSBC, UBS, BNP... Nous nous intéresserons également à ce monde parallèle de la finance sans règle que nous n'avions pu explorer l'an dernier faute de temps, je pense à ces notions de « shadow banking », la banque de l'ombre, ou encore ces « dark pools », ces sortes de plates formes financières discrètes par lesquelles transitent des milliers de milliards de dollars en quelques secondes chaque année. Ce travail sera pour nous l'occasion de faire le lien entre ces pratiques de la finance dérégulée et la crise financière de 2007/2008 qui se décline en conditions de vie dégradées pour les peuples du monde, car c'est bien le capital qui est à l'origine de nos difficultés. Il appartiendra enfin à la commission d'enquête de décider d'auditionner des personnalités impliquées ces dernières années dans ce système. Et certaines auditions pourraient, de par les personnalités qu'elles concerneront, prendre un tour assez spectaculaire.

Ce travail d'investigation parlementaire ne risque-t-il pas, une fois de plus, comme beaucoup de rapports de ce type, de rester sans traduction concrète ?

Éric Bocquet. Il me semble que les affaires récentes ont élevé encore le niveau d'indignation de l'opinion publique. Il y aura un avant et un après Cahuzac. Et puis, je le redis, cette belle enquête « Offshoreleaks » menée par 86 journalistes d'investigation de 46 pays du monde entier a conforté nos propres analyses et constats. Les 21 membres de notre première commission d'enquête viennent d'adresser à Jean-Pierre Bel, président du Sénat, une lettre par laquelle nous demandons que notre assemblée soit dotée des moyens d'action et de suivi de ces sujets en décidant la création d'une délégation sénatoriale à la défense des intérêts financiers publics. Cette idée reprend la proposition n° 5 du rapport publié en 2012, nous pensons en effet que le Parlement doit être doté d'un tel outil. Il me semble difficile aujourd'hui de ne pas avancer sur cette question de manière concrète. On peut noter à ce propos que le G20 semble décidé à s'emparer résolument du sujet, l'Union européenne tient le même discours. Tant mieux, mais nous attendons des actes et des décisions politiques. Plus que jamais, seule une opinion publique informée, mobilisée et active pourra faire avancer les choses dans le bon sens, c'est un chantier immense qui est devant nous, mais l'enjeu est tel que rien ne doit freiner cette volonté populaire, ce sera enfin la meilleure réponse au « populisme ». Et nous sommes déterminés à porter cette ambition.

C'est dans les comptes de bilan des grandes entreprises, dans leurs filiales implantées dans les paradis fiscaux qu'il faut aujourd'hui aller chercher l'argent qui nous manque !

Pause fiscale

19 septembre 2013

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances et porte sur le débat qui se développe ces dernières semaines au sujet des questions fiscales et sociales.

M. Éric Doligé. Tout va bien !

M. Éric Bocquet. Alors que plus d'un million de nos concitoyens se trouvent imposés cette année à la suite du maintien du gel du barème, le vrai débat ne doit pas porter selon nous sur la notion de pause fiscale mais sur la mise en chantier, dès aujourd'hui, de la grande réforme fiscale annoncée, qui doit être juste et progressive.

La réforme fiscale, ce n'est pas la hausse de la TVA, le gel du barème de l'impôt sur le revenu ou la mise en cause du quotient familial ! On a, depuis le printemps 2012, beaucoup exigé, beaucoup demandé aux salariés du public comme du privé. On a augmenté les impôts et les taxes, notamment parce qu'il fallait éponger la facture laissée par les gouvernements précédents…

M. Gérard Cornu. Oh !

M. Éric Bocquet. … et le « triple 500 » de M. Nicolas Sarkozy. (Exclamations sur les travées de l'UMP.)

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. C'est la vérité !

M. Éric Bocquet. En cinq ans, on a enregistré 500 000 chômeurs de plus, plus de 500 milliards d'euros de dette publique supplémentaire et plus de 500 milliards d'euros de déficits cumulés !

Comment peut-on augmenter la TVA – comme cela va se produire le 1er janvier prochain – après avoir décidé fin 2012 d'accorder, sans contrepartie véritable ni contrôle, 20 milliards d'euros de crédit d'impôt aux entreprises et qu'on espère, en 2014, en tirer 0,9 % de croissance, c'est-à-dire 18 milliards d'euros ? Il s'agit là d'une opération coûteuse s'il en est, injuste et inefficace sur le plan économique.

C'est dans les comptes de bilan des grandes entreprises, dans leurs « trésors de guerre »,…

M. Roger Karoutchi. Allons donc !

M. Éric Bocquet. … dans leurs filiales implantées dans les paradis fiscaux qu'il faut aujourd'hui aller chercher l'argent qui nous manque tant.

La presse économique annonçait triomphalement la semaine dernière que les groupes du CAC 40 s'apprêtaient à

verser 40 milliards d'euros de dividendes. Le magazine Challenge du mois de juillet dernier publiait quant à lui le palmarès des 500 premières fortunes professionnelles de France, en indiquant qu'elles avaient augmenté de 25 % pour atteindre – dixit le magazine – un sommet historique.

Monsieur le ministre, quelles mesures allez-vous prendre pour mener le combat de la justice fiscale et donner à cette réforme sa pleine efficacité ? (Applaudissements sur les travées du groupe CRC.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le sénateur, en matière de finances publiques, nous avons une stratégie et un cap.

Cette stratégie, personne ici ne la découvre, nous l'avons énoncée à de nombreuses reprises…

M. Gérard Cornu. Augmenter les impôts !

M. Pierre Moscovici, ministre. … et confirmée chaque fois que nous avons été appelés à le faire.

Premièrement, nous devions, et nous devons encore, redresser nos finances publiques. En effet, une économie qui s'endette, c'est une économie qui s'appauvrit et qui s'affaiblit. Cette politique passe par des réductions de dépenses.

Nous avons également dû, l'année dernière, demander un effort particulier aux Français.

Comme vous l'avez souligné, nous avons hérité d'une situation budgétaire préoccupante, avec un endettement insupportable et des déficits qu'il fallait impérativement réduire.

M. Éric Doligé. La pause !

M. Pierre Moscovici, ministre. Deuxièmement, nous devons et nous voulons choisir le bon rythme pour ne pas pénaliser la croissance,…

M. Alain Gournac. Ah !

M. Gérard Cornu. À quand la pause ?

M. Pierre Moscovici, ministre. … car tel est l'objectif que nous devons tous viser : la croissance et l'emploi !

C'est pourquoi nous avons choisi, en accord avec la Commission européenne, de ne pas ajouter l'austérité aux difficultés économiques, et donc de repousser de deux ans, jusqu'en 2015, la date de retour sous les 3 % de déficit.

Cette politique porte ses fruits, puisque notre pays est sorti de la récession…

M. Christian Cambon. Ben voyons !

M. Pierre Moscovici, ministre. … et qu'il commence à entrer dans une reprise que nous souhaitons, comme vous, conforter et pérenniser.

Dès lors, quelle stratégie fiscale élaborer dans cette perspective ?

M. Alain Gournac. La stratégie, c'est « j'avance et je recule » !

M. Pierre Moscovici, ministre. C'est pour la croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat que nous agissons.

À cet égard, je le répète, hormis la simplification des taux de TVA, il n'y aura pas de hausse générale des impôts pesant sur les ménages. (Exclamations ironiques sur les travées de l'UMP.)

M. Roger Karoutchi. Comme c'est drôle !

M. Éric Doligé. C'est la République des mots !

M. Pierre Moscovici, ministre. Quant au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, que nous avons mis en œuvre il y a un an, il s'agit d'un dispositif utile. Je l'ai encore constaté à Vierzon, il y a trois jours.

Nous voulons agir pour le pouvoir d'achat. Nous réindexerons le barème de l'impôt sur le revenu en 2014. Nous prendrons des mesures de soutien au pouvoir d'achat des classes populaires et modestes,…

M. Christian Cambon. Et les classes moyennes ?

M. Pierre Moscovici, ministre. … notamment avec la décote annoncée par le Président de la République, qui touchera des millions de personnes.

De manière générale, nous serons très attentifs au pouvoir d'achat des Français.

M. Francis Delattre. Plus personne ne vous croit !

M. Pierre Moscovici, ministre. Monsieur Bocquet, vous le savez, puisque vous avez évoqué cette notion à la fin de votre intervention, nous sommes attachés à la progressivité de l'impôt.

M. Alain Gournac. Ah oui, et à la progressivité rapide !

M. Gérard Cornu. Avec deux millions de contribuables supplémentaires !

M. Pierre Moscovici, ministre. Je rappelle que, l'an passé, nous avons créé une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu. De même, nous allons, dans le prochain projet de loi de finances, mettre en œuvre la taxe à 75 % prévue par le Président de la République.

Il s'agit là d'une stratégie globale, cohérente, tournée vers la croissance et l'emploi, et nous espérons que vous la soutiendrez.

L'évasion fiscale est devenue un véritable enjeu de société

Lutte contre la fraude fiscale (nouvelle lecture)

8 octobre 2013

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la grande question de l'évasion fiscale était inscrite à l'ordre du jour du dernier G20, qui s'est tenu à Saint-Pétersbourg voilà quelques semaines. Cela prouve que le sujet est devenu incontournable dans le débat public.

Fruit de la mobilisation grandissante de l'opinion publique, sans cesse mieux informée de la réalité des faits et plus attentive et exigeante, voire défiante à l'égard des responsables politiques, des pouvoirs et des États, la lutte contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscales est devenue un véritable enjeu de société, surtout depuis que la crise économique larvée ravageant le monde a pris le tour que l'on connaît, avec la surchauffe extrême des marchés financiers, l'une des conséquences, entre autres, de la dérèglementation engagée voilà trois décennies.

Ainsi, la confrontation aiguisée entre les grandes puissances occidentales, les pays producteurs de matières premières essentielles, les puissances économiques émergentes et les peuples souverains en lutte pour leur pleine et complète émancipation aura débouché, après une longue phase de dérégulation agressive, sur un nouveau paysage politique, économique et financier, dont nous découvrons jour après jour les contours, les zones de conflits et les contradictions.

Les tensions financières qui auront fait exploser tour à tour la bulle Internet, les économies asiatiques, puis, plus récemment, les marchés financiers européens et américains ont montré qu'il était temps de tourner la page de la dérégulation agressive, de l'argent factice et facile, provoquant aujourd'hui la croissance de la dette souveraine, cette nouvelle bombe à retardement dont l'explosion risque fort un jour de mettre en péril les valeurs démocratiques qui nous animent aussi sûrement qu'elle contraint les politiques économiques de la zone euro.

Contrairement à ce que certains ont pu affirmer en 2009, nous n'en avons pas encore fini avec les paradis fiscaux, l'aggravation des inégalités sociales, politiques et économiques ou la perversion des règles fiscales, l'impôt étant l'élément clé de l'organisation sociale. Pas plus que nous n'en avons fini avec la mise en concurrence des territoires. Nombre des économies les plus puissantes de la planète, professant toutes les vertus possibles en façade, continuent d'accepter dans leur arrière-cour l'existence de zones grises, de « paradis fiscaux », où se traitent dans une grande opacité des affaires de la plus haute importance.

Les fonds de pension américains qui sévissent en Europe, où ils multiplient opérations de leveraged buy-out, LBO, et raids meurtriers sur les capacités de production, les usines, les terres agricoles, sont bien souvent domiciliés dans le petit État américain du Delaware, paradis fiscal moins peuplé que la ville d'Auxerre et surnommé « petite merveille », sans doute pour les financiers et affairistes de toutes obédiences !

Les Îles Caïmans les Îles Vierges britanniques et américaines ont la même vocation : accueillir, pour les unes, quelques « crocodiles » de la finance et de la spéculation et, pour les autres, quelques « anges déchus » des trafics en tout genre. (Sourires sur les travées du groupe CRC.) Je pense à l'argent de la drogue ou du commerce des armes, un argent parfaitement lessivé dans les eaux bleues de la mer des Caraïbes !

Plus près de nous, Jersey se spécialise dans le service commercial de tous produits, et Guernesey offre ses compétences en réassurance.

Et que dire de la City de Londres, véritable enclave financière au cœur de la grande ville britannique, capitale d'un partenaire essentiel au sein de l'Union européenne ? Que dire aussi du port franc de Genève, où, semble-t-il, certains accueillent désormais plus aisément les capitaux étrangers que les travailleurs frontaliers ?

Fraude, évasion et optimisation fiscales sont des maux dont souffrent toutes les économies de l'Union européenne, en particulier la nôtre.

De notre point de vue, le projet de loi constituait dès sa parution une avancée quant aux voies et moyens que l'État, c'est-à-dire la collectivité nationale exprimée dans la souveraineté populaire, se donnait pour réduire la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscales.

Au demeurant, nous comprenons parfaitement que certains, pourtant partisans de la construction européenne actuelle, aient malgré tout appuyé ce texte.

D'une part, personne n'osera aujourd'hui se déclarer opposé à la lutte contre la fraude. D'autre part, il est tout aussi délicat de vouloir imposer au plus grand nombre, c'est-à-dire à la grande masse des contribuables qui ne « trichent » pas, des sacrifices et des efforts sans demander quelques comptes à tous ceux qui usent et abusent des « ficelles », plus ou moins grosses, du droit fiscal tel qu'il est. Je pense notamment à ces schémas d'optimisation fiscale ingénieux conçus par les artistes des professions du chiffre !

Dans ce cadre, notre groupe s'est positionné dès le début de la discussion avec la volonté de rendre le dispositif le plus efficace possible, en le dotant de la plus grande capacité opératoire, susceptible de marquer des points et, in fine, de contribuer à la perception en retour de recettes fiscales et sociales indûment éludées jusqu'alors.

Le texte a connu d'incontestables évolutions, fruit du travail des deux assemblées, un travail alimenté en partie par les recommandations des commissions d'enquête menées au Sénat et à l'Assemblée nationale et par les avis et propositions de ce qu'il est convenu d'appeler la « société civile ». En l'espèce, elle recouvre des militants de la transparence financière, des associations non gouvernementales luttant contre les inégalités et pour le développement, des journalistes, ainsi que de simples citoyens de plus en plus mobilisés sur de telles problématiques.

Notre groupe ne s'opposera évidemment pas à l'adoption du texte. Nous veillerons même à en bonifier encore le contenu, un peu a contrario de tous ceux qui semblent encore avoir quelques difficultés avec une transparence devenue publique de bien des turpitudes des marchés financiers.

Une telle réforme constitue incontestablement une inflexion majeure dans la vie politique de notre pays sur la question de la fraude fiscale et de la délinquance économique. Elle recèle des potentiels qu'il nous faut aujourd'hui valoriser et exploiter pleinement dans les mois et années à venir. La survie du pacte républicain, miné par les discriminations, les inégalités et les tensions, passe également par cette voie.

Même le voyage le plus long commence toujours par le premier pas. Le groupe CRC sera du voyage !

La « finance de l'ombre » ou l'évasion fiscale en banques organisées

Rapport de la commission d'enquête sur le rôle des banques dans l'évasion fiscale

24 octobre 2013

François Pillet (UMP – Cher), président, et Eric Bocquet (CRC – Nord-Pas-de-Calais), rapporteur de la commission d'enquête sur le rôle des banques et acteurs financiers dans l'évasion des ressources financières ont présenté à la presse les conclusions de leurs travaux.

Au terme de six mois de travail et d'auditions d'une cinquantaine de personnalités diverses issues des secteurs de la banque, de la finance, des institutions financières et de régulation, le rapport, intitulé « Evasion des capitaux et finance : mieux connaître pour mieux combattre » recense les opportunités d'évasion des capitaux permises par le fonctionnement de la finance, et formule 34 propositions afin de mieux comprendre le phénomène et de mieux le réguler.

Eric Bocquet, rapporteur, est revenu sur ce que la commission désigne comme la « finance de l'ombre » et le rôle de l'offshore qui n'est pas réservé aux paradis fiscaux : transactions financières discrètes, circuits parallèles, stratégies d'évitement des obligations fiscales sont des réalités pour les entreprises bancaires ou d'assurances françaises actuellement déployées dans l'offshore.

Je crois que personne ne doute vraiment de l'existence du phénomène sur lequel nous avons enquêté.

Je dois néanmoins préciser pour ceux qui jugeraient paradoxal d'évoquer une évasion des capitaux ce que nous entendons par là.

Il ne s'agit pas de la prolifération de la finance autocentrée qui a fait le lit de la crise financière même s'il serait justifié de revenir sur ces enchaînements en profondeur compte tenu des dégâts que nous subissons encore.

Il s'agit ici de la soustraction des capitaux aux règles du champ régalien de l'action de l'État, en particulier bien sûr aux règles fiscales.

Les données macroéconomiques et macrofinancières témoignent abondamment de l'**existence d'une finance de l'ombre**. Celle-ci ne sort pas de nulle part et nous avons souhaité envisager les circuits financiers, les techniques, les

instruments par lesquels des individus, des entreprises la nourrissent. Les risques sont foisonnants et divers : ils vont de l'évasion fiscale à la facilitation du crime plus ou moins organisé.

L'offshore joue un rôle particulier dans ce panorama. Il faut à ce sujet rendre compte d'une très grande variété des perceptions des acteurs financiers à son sujet. Parmi les personnes auditionnées, certaines ne voient l'offshore nulle part. Cette attitude est assez inquiétante en ce qu'elle témoigne d'une forme de propagande et d'aveuglement. D'autres le voient partout. Sans surprise, les premiers se retrouvent plutôt chez des banquiers, même s'il existe plus que des nuances dans les propos. Les seconds appartiennent à la catégorie des régulateurs, et plus encore des grands témoins qui exerçaient, il a peu encore, des fonctions de premier plan, même si là aussi il existe des nuances.

Si je prends par exemple le point de vue de Jean-Claude Trichet, je m'aperçois que l'offshore, et c'est aussi mon sentiment, est partout où il existe des failles dans les règles, failles propices aux fraudes et aux déséquilibres.

C'est à partir de cette perception que la communauté internationale, que ce soit dans le cadre du Forum fiscal, du Conseil de stabilité financière ou du GAFI raisonne. Mais, malgré la diversité des enceintes où l'on traite du sujet, malgré le renforcement des standards, malgré le constat d'un monde trop mal régulé, force est de reconnaître que les gouvernements n'appellent toujours pas l'offshore par son nom. Ils ont donc une part de responsabilité dans la persistance d'une attitude résolument opportuniste des acteurs financiers qui contraste avec les engagements pris lors de la crise financière.

Une composante essentielle de la finance comme vecteur de l'évasion des capitaux, c'est bien entendu son **opacité** au service de plusieurs offshores : l'offshore fiscal, l'offshore prudentiel et l'offshore criminel, celui du blanchiment.

Opacité d'une finance agile, adepte de la complexité, disposant d'instruments légaux pour accompagner ses transgressions.

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que les scandales se multiplient à mesure que des données dissimulées émergent. Nous avons envisagé plusieurs affaires et des témoignages divers mais aussi l'examen de certaines données me convainquent que d'autres prolongements devront suivre. De la même manière, le recours à des montages financiers apparaît comme une explication crédible au décrochage entre les taux théoriques et effectifs d'imposition des grandes entreprises et des entreprises financières.

Sur cette question, je voudrais souligner quelques points :

- je note d'abord que les banques n'ont pas joué le jeu de la transparence puisqu'elles ont prétendu ne pas être en mesure d'indiquer leurs résultats et leur imposition dans un certain nombre de centres offshore, ce qui est manifestement faux ;

- ensuite, les autorités monétaires ne sont pas en mesure d'apporter certaines informations sur l'activité étrangère des banques, de leur propre aveu, ce qui représente un lourd déficit informationnel ;

- en troisième lieu, au-delà des effets du déploiement dans les centres offshore sur les taux effectifs d'imposition et de ceux des montages financiers, il faut considérer des problèmes de fond assez semblables à ceux que pose l'économie numérique et qui pourraient s'accentuer à mesure de l'essor de l'e-finance (en particulier, les questions relatives à la répartition des droits à impose entre les États) ;

- enfin, certaines réponses au questionnaire adressé aux entreprises du CAC 40 laissent songeur. J'y reviendrai si vous le voulez.

Face à ces risques, dont la concrétisation est ordinaire, qui sont le bruit de fond de l'économie contemporaine, **force est de reconnaître que les systèmes de contrôle sont pris en défaut.**

C'est le deuxième temps du rapport. Nous formulons **34 propositions** qui s'ajoutent aux quelques propositions non encore mises en œuvre de la précédente commission d'enquête consacrée par le Sénat à l'évasion fiscale internationale. Il s'agit de **« mieux connaître pour mieux combattre »**, ambition qui donne son titre à notre rapport.

Je ne vais pas les égrener toutes mais je voudrais faire ressortir certains points.

En premier lieu, pour mieux connaître, il faut éprouver le sentiment qu'on le doit. Il convient donc de **renforcer différents éléments de la gouvernance de notre système de contrôle**. Je mentionne deux propositions emblématiques d'une volonté de la commission de voir progresser la mobilisation mais aussi le contrôle du contrôle : **la création d' Haut-commissariat à la protection des intérêts financiers publics ; l'indispensable statut des lanceurs d'alerte** qui doit comprendre une vraie protection des sources des journalistes.

En second lieu, **mieux connaître c'est s'attacher à mieux comprendre**.

Pendant que la commission d'enquête travaillait la Cour des comptes travaillait aussi sur les services administratifs chargés de la lutte contre la fraude. Ce travail a débouché sur un référé du premier président de la Cour qui apparaît tout à fait congruent avec nos propres travaux. Oui, il faut organiser une communauté du renseignement face à des phénomènes qui prospèrent du fait des déséquilibres d'information entre leurs initiateurs et les contrôleurs. Le rapport s'attache particulièrement à **analyser le rôle de Tracfin qu'il faut consolider**. Par ailleurs, certaines anomalies concernant cette cellule de renseignement financier doivent être corrigées.

Mieux combattre, c'est renforcer les outils qui permettent de prévenir les contournements des règles par la structuration financière et d'assurer de meilleures performances du contrôle.

Ce sont nos propositions 16 à 25. Je voudrais tout particulièrement évoquer celles concernant l'échange automatique d'informations et les superviseurs financiers. **Il nous faut un FATCA européen**. À ce sujet on aurait tort de penser que les initiatives des États sont débarrassées de la considération d'intérêts nationaux. Face à des États-Unis, qui avec leur FATCA, ont pris le leadership, mais qui sont dans une situation de très grande gourmandise pour les capitaux du monde entier, il faut prendre garde à ce que l'Europe ne subissent pas de détournements de ses richesses. Elle doit faire le ménage chez elle et avec ses voisins pour pouvoir universaliser la lutte contre l'évasion des capitaux. Dans le cadre des opérations de régularisation, des conditionnalités pourraient être envisagées concernant les actifs normalisés.

Sur les superviseurs financiers, il faut les inviter à faire preuve de beaucoup plus de fermeté qu'ils n'en ont montrée dans certaines circonstances sur lesquelles nous pourrons revenir. Mais il faut les aider en leur donnant plus de moyens, notamment juridiques.

Cette question des moyens se pose aussi pour les services fiscaux. J'ai pu consulter un certain nombre de données qui appellent un immense travail d'investigations. Par ailleurs, nous avons été rendus sensibles aux besoins nés des opérations de régularisation.

Mieux combattre, c'est aussi élargir le champ de l'intervention des services judiciaires.

Beaucoup d'affaires sont fiscales mais requièrent aussi d'autres investigations. **Il ne faut pas que le « verrou » fiscal**

fasse obstacle à ces procédures. Cette question a été très débattue au Sénat. Le débat doit se poursuivre sur ce point.

A l'évidence, les moyens des services judiciaires sont à l'os. **Il faut remédier à une situation qui se traduit par une impunité des délinquants inadmissible.**

L'action pénale doit être clarifiée et dans un contexte de diversification des incriminations il faut **créer un délit spécifique d'incitation à la fraude fiscale**, afin de s'adapter au vrai visage des systèmes qui façonnent l'évasion des capitaux.

La finance réunit tous les attributs propices aux fraudes

Rôle des banques dans l'évasion fiscale

5 décembre 2013

Rapporteur de la commission d'enquête sur le rôle des banques et acteurs financiers dans l'évasion des ressources financières en ses conséquences fiscales et sur les équilibres économiques ainsi que sur l'efficacité du dispositif législatif, juridique et administratif destiné à la combattre.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite en premier lieu remercier à mon tour la conférence des présidents d'avoir inscrit ce débat à notre ordre du jour.

Même si plusieurs des recommandations adoptées par la commission ont commencé à trouver un début de satisfaction au cours des débats qui nous ont retenus à l'occasion de différents projets de loi examinés au cours de la précédente session parlementaire, il est utile de faire le point et de préparer l'avenir.

Les missions des commissions d'enquête ne sont pas facilitées par les moyens dont elles disposent en droit et en fait. Ces commissions rencontrent en effet parfois l'hostilité de ceux qu'elles dérangent. La commission sur le rôle des acteurs financiers dans l'évasion des capitaux n'a pas été épargnée. Les fausses indignations, particulièrement scandaleuses quand elles proviennent de fraudeurs patentés, n'ont pas manqué ; au cours de nos travaux, nous avons pu rencontrer plusieurs témoins menacés, parfois de mort. Fallait-il que le sujet soit brûlant !

Dans ce contexte, je voudrais remercier les membres de la commission d'enquête d'avoir adopté à l'unanimité les conclusions qui leur avaient été soumises . Ce résultat doit beaucoup à la présidence de notre commission d'enquête par François Pillet, aussi résolue que favorable à la réunion d'un consensus qui est désormais bien installé au Sénat sur des sujets qui en effet nous rassemblent.

De toute évidence, une commission d'enquête parlementaire n'a pas les mêmes objectifs que ceux qui sont assignés aux organes de contrôle, qu'ils soient administratifs ou judiciaires.

Cependant, elles doivent s'efforcer d'être les supports d'un contrôle parlementaire auquel il faudrait donner toute sa place dans une démocratie où le contrôle politique doit être fort. La réponse judiciaire ne saurait être seule à faire écho à une démocratie d'opinion exaspérée par les excès ou les carences des uns ou des autres. Sur des sujets comme celui qui nous rassemble, un contrôle parlementaire permanent et collégial devra s'imposer un jour. Il est moins concurrent que complémentaire par rapport à l'autorité judiciaire et il peut même arriver qu'il favorise l'exercice par cette dernière de ses missions, comme nous en avons reçu plusieurs fois le témoignage.

Permettez-moi de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui s'attaquent au crime financier, qu'ils appartiennent à des services ou que, simples personnes privées, dans la solitude de leur conscience, ils osent, dans l'exercice de leur profession ou d'autres manières, s'opposer aux forces d'un système évidemment bien plus

puissant qu'eux. La décision du Conseil constitutionnel intervenue hier ne leur rend pas cet hommage. Sans doute nous direz-vous quelles suites le Gouvernement entend réserver à une décision qui, par divers aspects, aboutit à désamorcer les moyens d'assurer l'égalité devant les charges publiques.

Dans un monde où, de plus en plus, les flux de capitaux sont affranchis de toute limite, la financiarisation de l'économie est un phénomène tellement acquis que l'idée même d'une évasion des capitaux paraît étrange et ne représente plus pour certains que la sanction bienvenue d'une finance efficiente adressée à des débiteurs irresponsables.

Pourtant, à l'âge de l'offshore, à l'âge de l'optimisation fiscale systématique et des crises financières, c'est bien sur une industrie financière au service de l'évasion des capitaux, pour elle-même ou pour ses usagers, qu'on doit s'interroger.

L'évasion des capitaux, c'est alors ce phénomène multiforme et prédateur qui permet de soustraire les richesses aux quelques reliques de souveraineté des États par lesquelles ceux-ci s'affichent encore parfois comme les garants des intérêts et d'un ordre publics.

La commission d'enquête n'a pas pu envisager tous les chefs d'évasion de capitaux relevant de la finance. Elle a particulièrement considéré l'évasion des capitaux à finalité fiscale, directement ou à travers le blanchiment de la fraude fiscale.

Il faudra un jour revenir sur la contribution sociale et économique du secteur financier et se demander si celui-ci présente, dans les conditions actuelles de son fonctionnement, des titres à absorber une part de plus en plus conséquente de la valeur ajoutée au risque d'en détruire régulièrement une bonne partie.

Peu, sinon aucun, des témoins auditionnés par la commission ne se sont aventurés à contester le bien-fondé de son objet. Les personnalités particulièrement qualifiées que nous avons auditionnées, parmi lesquelles l'ancien directeur général du Fonds monétaire international et l'ancien président de la Banque centrale européenne notamment, sont convenues que la finance présente des risques de fraude particulièrement aigus.

La finance réunit en effet tous les attributs propices aux fraudes, subies ou commises par les acteurs financiers eux-mêmes, observation fondamentale vérifiée par notre commission. L'opacité des circuits et des réseaux financiers, la vitesse des opérations, la disparition des frontières et des distances dans une mobilité qui contraste avec la fixité des espaces de souveraineté nationale dans lesquels s'exercent l'action des contrôleurs, comptent au nombre des attributs de la finance.

Il faut ajouter que la finance a un formidable pouvoir de novation. Elle peut substituer à des revenus taxables d'autres revenus non taxés ou moins taxés. Si elle n'a pas le pouvoir de changer le plomb en or, elle peut réaliser l'opération inverse en transformant l'or de la sphère économique réelle d'un pays en plomb pour les administrations fiscales, et plus largement pour celles en charge des intérêts publics.

Les « prix de transfert » financiers qui reposent sur l'assiette considérable des relations financières intragroupes, les structurations des bilans d'entreprises dans les groupes et leurs effets artificiels sur les revenus nets qui fondent la contribution fiscale, les arbitrages réglementaires multiples offerts par les techniques financières, parmi lesquels je voudrais citer ceux, d'actualité, pouvant porter sur certaines rémunérations salariales qui altèrent la contribution sociale, ne sont que quelques-unes des multiples manifestations des potentialités d'évasion des richesses par la finance.

Ces potentialités reposent aussi sur l'extrême facilité pour la finance de dissimuler les richesses, facilité entretenue par l'industrie financière qui s'est employée à se créer des zones de droit sur mesure. Tous les grands témoins auditionnés par la commission en ont appelé à une nouvelle régulation de la finance. J'y vois le témoignage d'un refus de l'impérialisme de la finance aux dérives patentes. Il trouve des expressions aussi variées que l'essor du shadow banking, cette finance des financiers pour les financiers, ou l'intervention directe de banques pour façonner les législations de certains pays.

De son côté, le secret bancaire absolu opposé aux règles les plus démocratiques n'est-il pas la manifestation de la suprématie accordée aux intérêts représentés par les institutions financières ? Sachons également reconnaître qu'en cela l'offre des financiers rejoint une demande croissante d'évitement de l'impôt par des élites mondialisées qui coïncide avec les intérêts des acteurs financiers.

Dans un monde où les oligarchies financières se renforcent sous l'effet des déséquilibres du partage des richesses, les oligopoles financiers se mettent au diapason des attentes des « ultra hauts revenus ». Leurs auxiliaires des professions du droit et du chiffre retirent une part importante de leurs rémunérations de recettes visant à optimiser astucieusement les revenus des entreprises et des particuliers en les soustrayant à la contribution commune. Les lois que nous adoptons sont ainsi régulièrement vidées de leur portée par toute une infrastructure qui est payée pour échapper à un pouvoir que nous exerçons au nom du peuple.

Dans ce monde, il est illusoire d'attendre des acteurs financiers une quelconque autorégulation. L'évasion des capitaux devient systémique. Quelles propositions appréciables les institutions financières ont-elles jamais avancées pour améliorer leur conformité ? Comment ne pas relever l'absence de plaintes de la profession dans les cas avérés de fraudes réalisées par des banques concurrentes quand les mêmes sanctionnent sans merci le plus petit découvert ? Que dire de l'utilisation sans vergogne des juridictions à secret bancaire et des États non coopératifs, de la multiplication des offres de véhicules vantés pour leur potentialité fiscale, du déplacement entre pays des avoirs consécutif aux durcissements des règles touchant tel pays vers d'autres destinations épargnées par lui, de la profusion des schémas de planification fiscale agressive dont le nombre ne cesse de croître dans le recensement qu'en fait l'Organisation pour la coopération et le développement économique, l'OCDE ?

La commission d'enquête a eu à connaître de situations individuelles plus ou moins publiques, témoignant d'évidentes transgressions. Chacun ici connaît peu ou prou les dossiers HSBC, UBS et d'autres plus franco-français. Sans pouvoir entrer dans des détails, je puis témoigner que les investigations auxquelles j'ai procédé en ma qualité de rapporteur ont pu conduire à des observations singulières.

Je m'interroge en particulier sur le recours par de nombreuses personnes morales à des comptes à l'étranger gérés dans des conditions apparemment destinées à les dissimuler. Je relève encore qu'en réponse à mon questionnaire certaines grandes entreprises du CAC 40 sont allées jusqu'à affirmer ne pouvoir être concernées par telle liste désormais bien connue quand, en réalité, elles se trouvaient portées sur elle. La commission de son côté a pu prendre connaissance de cas particuliers impliquant des compensations financières plutôt triviales mais pouvant concerner des sommes considérables et qui lient le grand banditisme aux fraudeurs fiscaux.

Ces comportements microéconomiques aboutissent à des formations macro-financières monstrueuses. Tel micro-État, dépourvu du moindre début d'une infrastructure de contrôle et offrant des garanties de non-fiscalisation au long cours, se retrouve le quatrième centre financier international. Le déploiement des groupes financiers dans les paradis bancaires et les réseaux qu'ils dessinent confèrent à l'offshore une place de choix dans les circuits financiers internationaux avec tous les risques associés pour l'ordre financier international, la stabilité financière mais aussi la conformité des flux, des intervenants, et des échanges.

En Europe elle-même, n'est-ce pas le plus petit État qui est aussi le plus grand centre financier de gestion de fonds ? Les Bermudes ne sont-elles pas la plaque tournante mondiale de l'assurance ? Combien de bénéfices les « captives » constituées par les entreprises françaises sur ce territoire dégagent-elles chaque année, monsieur le ministre, et combien coûtent-ils au trésor public ? Les bénéfices des entreprises du CAC 40 réalisés à l'étranger ne reflètent-ils que des succès commerciaux rencontrés sur place ou admettent-ils une part des bénéfices réalisés en France et habilement transférés à l'étranger ?

À sa manière, la commission d'enquête a éprouvé les effets de l'opacification entretenue par les nébuleuses financières. En réponse à une question portant sur les activités, les bénéfices et les impôts acquittés dans une liste de territoires, les banques interrogées ont affirmé ne pouvoir fournir ces éléments. Étrange réponse qui contraste pour le moins avec les informations qu'on s'attendrait voir réunies par des établissements à la pointe des techniques de gestion !

C'est d'autant plus étrange, et je dirais même inacceptable, qu'il suffit de se reporter à l'audition du président de BNP Paribas devant la commission d'enquête du Sénat sur l'évasion fiscale internationale, l'an dernier, pour se persuader que ces données sont déjà disponibles et qu'elles expliquent pour beaucoup l'écart entre le taux d'imposition nominal théorique desdites entités et leur imposition effective en France, constat soigneusement édulcoré dans un récent rapport du Conseil des prélèvements obligatoires, rédigé il est vrai par un rapporteur exerçant désormais ses talents au service d'une grande banque étrangère au centre du plus grand scandale financier de ces derniers temps.

Oui, décidemment, mieux connaître, ce sera déjà mieux combattre ! On le sait, cette condition appelle une coopération internationale dont les défaillances actuelles sont connues.

Ces dernières années, des accords interétatiques ont été présentés comme la manifestation d'une mobilisation internationale pour mieux défendre les droits légitimes des États. Ce processus a particulièrement consisté à s'assurer d'une coopération mutuelle effective passant par des échanges d'informations mais aussi, dans le champ de la lutte anti-blanchiment, qui est le second pilier du combat contre les flux illicites de capitaux, par l'adoption de normes communes supposées répondre aux défis du blanchiment.

La vision idyllique du concert des nations qui tend à être diffusée par les gouvernements est-elle vraiment de mise ? N'a-t-on pas assisté à un exercice formel et doit-on pour l'avenir s'attendre à mieux ?

Force est d'observer que, sans être dénué d'utilité, le Forum mondial fiscal de l'OCDE ou les conventions bilatérales n'ont pas atteint leurs objectifs. Par exemple, alors que les résultats de la supervision exercée par le Forum ont conduit à vider les différentes listes, qui représentaient l'unique issue du processus, laissant accroire que la coopération fiscale avait atteint un point satisfaisant, la réalité d'une faillite presque totale du système actuel d'échanges d'informations à la demande, volontaire ou spontané, s'est imposée. On privilégie désormais un standard d'échanges automatiques d'informations qui est en effet, de loin, préférable.

Mais qui ne veut le moins voudra-t-il vraiment le plus ? De quels instruments sommes-nous dotés pour contraindre les États récalcitrants – et il y en a quelques-uns au sein même de l'Union européenne – à respecter le futur nouveau standard ? La France mise en cause par la Commission européenne montre-t-elle toujours l'exemple ?

Comment progresser sur ce terrain maintenant que le Conseil constitutionnel a conforté les paradis fiscaux ? Nous semblons attendre des États-Unis la lumière, ce qui n'est pas la hauteur de ce que l'on attend légitimement de l'Europe et pourrait bien affaiblir sa position dans l'attractivité des capitaux. Un peu de géostratégie financière ne

nuirait pas dans un contexte où les armes réglementaires, y compris dans le domaine de la lutte contre l'évasion des capitaux, sont un outil de la guerre financière internationale.

Par ailleurs, toute une série d'inconnues planent sur les processus en cours. Comment contrer le recours à des structures écrans que la quatrième directive anti-blanchiment continue à ignorer malgré l'évidence et les révélations d'Offshore leaks, au printemps dernier, largement confirmées par les documents que j'ai pu consulter dans mes fonctions de rapporteur de la commission ? Quid des progrès sur la voie d'une action plus résolue en matière de blanchiment quand des pans entiers sont laissés à la discrétion des États voire des établissements financiers eux-mêmes ? Quid des sanctions effectives contre les États ou les acteurs financiers complices ou auteurs de l'évasion des capitaux tant que les justices européennes resteront dans une passivité à laquelle les États-Unis ont si vigoureusement renoncé ?

À l'heure des annonces sur le FATCA européen, où en sommes-nous de la révision de la directive Épargne ?

On peut craindre en somme que le droit international ne demeure encore une fois, au gré des rapports de force, alternativement une loi douce sans effet appréciable ou une loi dure appliquée selon leurs intérêts par les pays les plus forts au nombre desquels l'Europe ne se comptera pas. Cette crainte peut s'étendre aux dispositions législatives que nous adoptons. L'abondance de normes ne doit pas être le cache-misère d'une action qui doit être toujours exemplaire.

Nous avons beaucoup légiféré ces dernières années pour renforcer les moyens de la lutte contre les flux illicites des capitaux. Nous manquons du recul pour faire le bilan complet de ces lois. Pour certains dispositifs en revanche, il existe déjà des motifs de perplexité. Tel est le cas des régimes durcissant la législation fiscale envers les États non coopératifs. Tel est aussi le cas d'un certain nombre de retenues à la source remises en cause par la juridiction européenne.

N'en ira-t-il pas de même avec le registre des trusts, qui, pour être souhaitable, reste conditionné à la bonne volonté des États étrangers ? Les conventions fiscales ont-elles toujours permis d'accéder aux informations nécessaires ? L'élargissement du dispositif TRACFIN – Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins – a-t-il abouti à une lutte plus efficace contre le blanchiment et la fraude fiscale ? Il n'y a pas jusqu'à l'accentuation très bienvenue des peines et des moyens d'investigation qui, au vu des pratiques actuelles, ne soulèvent des questions sur leurs prolongements effectifs.

La guerre contre l'évasion des capitaux est un art tout d'exécution. Nous préconisons sans doute des réformes à dimension législative. Il nous faudra d'abord réduire l'asymétrie des informations dont abusent les acteurs financiers, en élargissant les obligations de dévoilement d'informations pour certains produits, notamment d'assurances, ou pour certains schémas fiscaux – l'Assemblée nationale vient d'adopter récemment une telle disposition, contre l'avis du Gouvernement –, comme nous l'avons fait pour les comptes des banques dans les pays tiers.

En la matière, nous devrons, d'une part, veiller à ce que les choix concernant le périmètre de consolidation des banques, qui sert de référence, n'altèrent pas la portée de l'information à laquelle nous les avons obligées et, d'autre part, élargir une telle obligation à des entreprises non financières.

Le statut des lanceurs d'alerte, qui a été amélioré, tandis qu'un statut du repenti a été organisé, pourra sans doute l'être encore pour couvrir des situations plus réalistes et mieux sécuriser leurs perspectives concrètes.

Par ailleurs, il nous faut mieux formaliser l'engagement des organes sociaux sur la conformité fiscale des entreprises

et associer les institutions représentatives du personnel à ces sujets.

Il conviendra également de résoudre par la voie législative un certain nombre de conflits d'intérêts, qui voient des contrôleurs placés sous la sujétion économique des contrôlés, comme c'est le cas des commissaires aux comptes, ou laissés sans statut suffisamment protecteur, comme c'est le cas des personnels chargés de la conformité dans les institutions financières.

Nous devrons également modifier la composition de certains collèges de superviseurs, qui comptent des personnalités actives dans des entreprises ayant des liens commerciaux ou financiers avec des entités soumises à leur contrôle ou à leur sanction. Il nous faudra aussi mieux responsabiliser les facilitateurs de la fraude fiscale internationale par un appareil de sanctions adaptées à leur participation à des fraudes, qui ne leur vaut aujourd'hui que l'impunité. C'est le sens de la recommandation visant à créer une infraction pour incitation à la fraude fiscale.

Mme Nathalie Goulet. Très bien !

M. Éric Bocquet, rapporteur. Des moyens d'enquête supplémentaires ont été accordés au contrôle fiscal. Sans doute faudra-t-il en doter également l'ACPR, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en s'inspirant du régime prévu pour l'AMF, l'Autorité des marchés financiers.

Mais, plus que de nouvelles normes, c'est à un fonctionnement efficace des services et à leur bonne application qu'il faut s'attacher. Plus de cohésion et plus de fermeté ! Un certain nombre de dispositifs légaux sont désamorcés par des choix condamnables. Pourquoi adopter une doctrine si restrictive de détermination des États non coopératifs, dont témoigne encore la liste dernièrement arrêtée, qu'elle neutralise les régimes pénalisant les paradis fiscaux ? N'est-ce pas adresser un blanc-seing au développement de la finance offshore ? Pourquoi estimer que la Suisse, avec son secret bancaire, est un État impeccable en matière de lutte anti-blanchiment, quand de nombreuses affaires démontrent tout le contraire ? Est-il réellement acceptable que l'Autorité de contrôle prudentielle et de résolution soit liée par le secret professionnel à l'égard des services fiscaux quand elle exerce des responsabilités importantes dans le combat contre le blanchiment, notamment de fraude fiscale ? Pourquoi refuser au contrôle fiscal d'interroger TRACFIN sur des signalements dont cet organisme pourrait disposer ? Situation véritablement kafkaïenne, puisque, dans le même temps, les cas sensibles sont naturellement signalés au ministre, lequel, supérieur hiérarchique de la DGFIP, la direction générale des finances publiques, se trouve forcé à un clivage dangereux et qu'on devine pouvoir être particulièrement inconfortable en certaines circonstances. Toujours à propos de TRACFIN, ne devrait-on pas, en cohérence avec l'arrêt Talmon, lui ouvrir la faculté de saisir l'autorité judiciaire en cas de soupçons de blanchiment de fraude fiscale, plutôt que le lui interdire ?

Au-delà de ces différents aspects, il nous faut tendre vers une action opérationnelle beaucoup plus claire et résolue. Les moyens ne sont pas à la hauteur des missions. Les différentes affaires survenues ces dernières années ont absorbé une proportion considérable des ressources des services. Nous l'avons constaté. Et nous nous interrogeons sur l'adéquation des capacités de traitement des dossiers de régularisation, qui semblent devoir être dépassées en l'état des forces.

Quant au contrôle fiscal ordinaire, les moyens du contrôle d'entités, dont certaines comptent un total de bilan équivalent au PIB de notre pays, sont-ils vraiment au niveau ? De même, TRACFIN tend à être submergé par les signalements, ce qui conduit à des apurements sauvages de dossiers. Et que dire des moyens de la justice et des services d'enquête ? Combien de dossiers sont-ils abandonnés ? Je m'interroge par exemple sur le devenir des documents confiés par l'ACPR au service de la douane judiciaire concernant les personnes impliquées dans l'affaire UBS. Pouvez-vous nous informer, monsieur le ministre, des diligences effectuées et de leurs suites, au-delà de celles,

connues, qui concernent les mises en examen des établissements eux-mêmes ?

On observe une insuffisance de moyens, mais aussi, parfois, une insuffisance de fermeté. Est-il vraiment inaccessible aux autorités de contrôle prudentiel, comme elles l'indiquent, de connaître finement les opérations des banques dans des juridictions où elles sont exemptes de contrôles locaux dignes de ce nom ? Peut-on se satisfaire que la seule obligation pesant sur elles, quand les mœurs locales leur interdisent de répondre aux exigences de la lutte contre le blanchiment, soit d'en informer les autorités françaises, qui doivent tout de même le savoir déjà ? Celles-ci, qui concèdent ne recourir qu'à un contrôle sur base sociale consolidée, nécessairement aveugle aux échanges intragroupes, ne devraient-elles pas mieux sanctionner les situations où le contrôle de la maison mère est manifestement défaillant ? Pourquoi, loin d'aboutir à ce résultat, un examen par la commission des sanctions de l'ACPR peut-il permettre à une grande banque française d'échapper à des griefs de ce type, au motif de l'absence d'un accord formel de coopération entre l'ACPR et son homologue, malgré le consentement ponctuel donné par celui-ci ?

La commission d'enquête a pu également relever que les contrôles effectués dans l'affaire UBS avaient été, de la part de l'ACPR, pour le moins poussifs. Je n'ai pas trouvé trace d'importants éléments de cette affaire dans les documents dont j'ai pris connaissance et par lesquels l'administration tient le fichier des personnes soupçonnées de dissimuler des avoirs à l'étranger. Il est vrai que ce fichier ne comporte pas davantage la mention de personnes dont il est avéré aujourd'hui, de leur propre aveu, qu'elles se trouvent dans cette situation.

Par ailleurs, quand sanctionnera-t-on certaines professions du chiffre et du droit, qui ne jouent pas le jeu des signalements à TRACFIN, puisque ni la loi ni la pédagogie ne semblent suffire ? Quand s'inquiétera-t-on réellement de la faible vigueur du dispositif quand des personnes politiquement exposées sont en cause ?

Je conclurai moi aussi sur la question du verrou de Bercy, ministère qui n'est malheureusement pas directement représenté ce matin, ce que je déplore. J'ai la conviction que cette anomalie, attribut d'une sorte de raison d'État fiscale, devra un jour céder.

Mme Nathalie Goulet. Très bien !

M. Éric Bocquet, rapporteur. Les techniciens la défendent au nom de l'efficacité des redressements. Ce n'est pas très bon signe, puisque c'est reconnaître que notre contrôle fiscal est insuffisamment assuré sur ses bases. Est-ce par ailleurs vraiment crédible ? Entre les droits constatés et les droits recouvrés, quel est l'écart ? Il est sûr que ce monopole affecte les principes du droit. Le mépris des obligations de l'article 40 du code de procédure pénale en témoigne. Il est également sûr que ce « verrou » jette la suspicion sur l'action publique. Les quelques avancées du projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale ne suffiront pas à la lever.

Le verrou de Bercy participe ainsi d'une opacité de l'action publique antifraude, qui nuit à la confiance et ne favorise pas son efficacité.

Reprenant une proposition de la commission d'enquête sur l'évasion fiscale internationale, nous souhaitons que soit créé un haut-commissariat à la protection des intérêts financiers publics répondant aux meilleures pratiques de l'évaluation. À l'heure où le Premier ministre en a appelé à la réforme fiscale, nos institutions doivent être complétées pour mieux veiller à la conformité fiscale de tous au service de l'égalité devant les prélèvements obligatoires.

Il est temps que les banques changent de pratiques et de priorités

Rôle des banques dans l'évasion fiscale

5 décembre 2013

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe CRC a été particulièrement inspiré de demander la création de cette seconde commission d'enquête sur la fraude et l'évasion fiscales et, en l'espèce, sur le recours aux services des établissements bancaires pour développer ces pratiques illégales ou aux franges de l'illégalité.

Il importait, à notre sens, de donner aux parlementaires, aux militants politiques, syndicaux, associatifs et, de manière plus générale, aux citoyens à réfléchir sur ces questions qui ont particulièrement occupé l'espace du débat depuis 2008.

Notre collègue Éric Bocquet, rapporteur des deux commissions d'enquête, constate d'ailleurs, en chaque occasion, un intérêt particulier pour l'ensemble des questions soulevées, qu'il s'agisse de la structure et de la consistance de la fraude et de l'évasion fiscales ou des acteurs et des auteurs de celles-ci, ainsi que des processus, des rouages et des circuits qui les organisent, les légitiment parfois.

Le monde de la finance n'a peut-être pas qu'un seul visage, pour reprendre une expression utilisée voilà moins de deux ans. Cependant, grâce au travail accompli par les deux commissions d'enquête du Sénat, il commence à être un peu mieux connu qu'il ne l'était jusqu'ici.

Cela n'est pas sans intérêt au moment où nous sommes confrontés au double défi de la nécessaire réforme fiscale et du redressement de notre pays, de son économie, de la reconstruction de la société selon des liens humains, fraternels et ouverts rendant possible le vivre-ensemble.

Il ressort du rapport de cette seconde commission d'enquête que nos établissements de crédit ne jouent pas tout à fait le rôle que l'on serait en droit d'attendre d'eux, surtout dans le contexte économique et social actuel.

Pour nous, les établissements de crédit ont une fonction principale : dans le respect des conditions et des critères de solvabilité et de prudence requis, ils doivent faire en sorte que l'argent disponible, déposé par les particuliers, les entreprises, les collectivités locales soit affecté au soutien à l'activité économique. Telle est la dimension nodale de l'intervention bancaire dans notre pays.

Élue d'un département de forte tradition industrielle, mais lourdement frappé au cours des dernières décennies par les plans sociaux et les fermetures ou réductions d'activité et comptant aujourd'hui plus de 37 000 demandeurs d'emploi de catégorie A et près de 58 000 toutes catégories confondues, dont plus de 10 000 ne perçoivent plus désormais que le revenu de solidarité active, je sais les difficultés que rencontrent de nombreuses entreprises pour accéder au crédit bancaire, qu'il s'agisse de disposer d'une ligne de trésorerie pour faire face, notamment, à leurs obligations légales, sociales et fiscales ou de crédits leur permettant d'investir dans de nouveaux matériels ou processus de production, projets susceptibles de déboucher sur la création de nouveaux emplois.

Grosso modo, 10 milliards d'euros de revenus transitent chaque année sur les comptes bancaires des Ligériens. Les

chiffres sont d'ailleurs corroborés par la Banque de France, qui indique que, sous une forme ou sous une autre – dépôts à vue, comptes sur livret, etc. –, 16,9 milliards d'euros sont disponibles dans les établissements de crédit du département de la Loire pour financer l'activité économique. À la même date, 16,4 milliards d'euros de crédits sont accordés à l'économie, dont 9,9 milliards sont, par nature, des crédits de long terme, puisqu'il s'agit de prêts immobiliers.

Que l'on ne s'y trompe pas, cette situation n'a rien d'exceptionnel ; elle est la marque d'un pays où l'on ne fait pas confiance aux entreprises quand elles veulent se développer, créer de la richesse et des emplois.

En septembre 2013, malgré la mise en place de la Banque publique d'investissement, la BPI, et la séparation des activités bancaires, la mobilisation des sommes disponibles au service du développement de l'activité économique restait donc faible.

Ainsi, à l'échelle nationale, pour un million de PME, plus de 50 milliards d'euros de ressources de crédit sont inemployées, et il en va de même pour nos 5 000 entreprises de taille intermédiaire.

Pour entrer davantage dans le détail, si le secteur de l'habitat et de l'immobilier bénéficie toujours d'un certain soutien financier, puisqu'il représente près de 328 milliards d'euros d'encours de crédits – il s'agit souvent d'emprunts de long terme –, l'industrie manufacturière est en délicatesse avec les banques, dans la mesure où, à la fin du mois de septembre, son encours de crédits s'élevait à 94,2 milliards d'euros, pour une enveloppe disponible de 184,8 milliards d'euros, soit un taux de mobilisation des capacités de crédit de 51 %, fort éloigné des 77 % communément atteints.

Il est donc temps que les banques changent de pratiques et de priorités, qu'il s'agisse de leurs activités de siège ou de celles de détail. Des choix de gestion bancaire privilégiant les activités pour compte propre, les opérations les plus juteuses et les plus rentables à court terme – collecte de l'épargne salariale à vue, captation de la trésorerie des entreprises, distribution de produits d'épargne défiscalisés – ne doivent plus conduire à brider, voire à anéantir, les potentiels de croissance, de création d'emplois, de réponse aux besoins collectifs. Et je ne parle même pas des opérations d'optimisation fiscale menées de longue main à partir des établissements de détail vers les filiales implantées dans des paradis fiscaux !

À nos yeux, la situation du secteur bancaire de notre pays suffit à prouver que nos difficultés ne tiennent pas à un « coût du travail » – pour reprendre une détestable expression très à la mode – qui serait trop élevé, à un système de prélèvements fiscaux et sociaux qui serait à la fois pesant et incompréhensible, à une absence d'innovation, de recherche et de développement… Pour notre part, nous sommes convaincus que la source de nos maux réside bel et bien dans une dichotomie dramatique entre capacités de financement et besoins de financement.

Alors que notre pays dispose de quelques-unes des grandes banques européennes et mondiales, riches de compétences et de capacités d'expertise, alors que le taux directeur de la Banque centrale européenne – grande caisse de refinancement de tous les acteurs du secteur financier – n'a jamais été aussi faible, il est anormal que nous ne puissions toujours pas envisager plus de neuf dixièmes de point de croissance du PIB pour 2014. Il n'est d'ailleurs même pas certain que cette croissance sera écologiquement responsable et acceptable !

À quelques jours de l'examen d'un collectif budgétaire par lequel la dette de l'État soldera définitivement le coût du désastre du Crédit lyonnais, il est grand temps que la puissance publique prenne l'initiative d'une nouvelle orientation de notre secteur bancaire. Pour reprendre l'image employée par notre collègue Corinne Bouchoux, il s'agira certainement de la « saison 3 » d'une série commencée il y a maintenant un peu plus de deux ans.

Monsieur le ministre, si nous nous félicitons bien sûr de votre présence dans cet hémicycle, nous regrettons cependant qu'aucun des ministres du « pôle de Bercy » n'ait pu vous accompagner.

Mme Nathalie Goulet. Remarque très pertinente !

Mme Cécile Cukierman. La libéralisation et la maîtrise privée du secteur bancaire n'ont pas apporté à l'économie française ce qui avait été annoncé. Les collectivités territoriales ont d'ailleurs payé pour l'apprendre, avec la faillite de Dexia, qui, au cours des dernières années, a distribué des emprunts toxiques pour lesquels aucune solution admissible n'a, de notre point de vue, encore été trouvée.

L'heure est aujourd'hui à la fixation de règles plus strictes en matière d'allocation des ressources des banques –cela peut commencer avec l'épargne défiscalisée – et, en tant que de besoin, au placement sous tutelle publique des établissements dont les pratiques ne seraient pas conformes aux nécessités du temps.

Le Gouvernement peut naturellement compter sur nous pour prendre l'initiative de nombreuses propositions et travailler avec lui à l'élaboration de solutions concrètes. Je le répète, il s'agit là d'un enjeu crucial pour notre économie, et partant pour nos concitoyennes et nos concitoyens. À cet égard, je salue de nouveau le travail accompli par l'ensemble des membres de la commission d'enquête, sous la houlette de son rapporteur, Éric Bocquet, et de son président.

Les Bermudes et Jersey sortis de la liste française des paradis fiscaux

Evasion fiscale

20 janvier 2014

Le Ministère des Finances et de l'Economie a publié ce dimanche un arrêté signifiant le retrait de la liste française des paradis fiscaux de Jersey et des Bermudes.

A l'heure où les Etats, dans leurs échanges au dernier sommet du G20 de Saint-Pétersbourg, affichent leur volonté d'éradiquer les paradis fiscaux, la décision du gouvernement français est pour le moins incompréhensible.

Le Ministre Moscovici justifie ce choix après avoir constaté « un certain nombre de progrès ».

Le Président de la République déclarait il y a quelques temps : « Les paradis fiscaux doivent être éradiqués en Europe et dans le monde ».

Nous sommes à l'évidence très loin de cet objectif. La France doit être à la pointe du combat pour exiger la mise en place de l'échange automatique d'informations, pour exiger de Jersey, avec l'ensemble des membres du G20, la création d'un registre des trusts, permettant la transparence totale sur leurs créateurs, leurs bénéficiaires et les actifs qui y sont gérés, enfin pour imposer la transparence intégrale sur l'activité et les bilans des filiales des banques françaises présentes en nombre dans ces territoires.

Les propositions formulées par les commissions d'enquête du Sénat sur l'évasion fiscale restent plus que jamais d'actualité.

Quels critères ont présidé au choix de la représentante d'UBS à l'AMF ?

Pouvoir de la finance

23 janvier 2014

Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Au lendemain du deuxième anniversaire d'un grand discours prononcé par un candidat à l'élection présidentielle de 2012 au Bourget, j'en citerai une phrase : « Sous nos yeux, en vingt ans, la finance a pris le contrôle de l'économie, de la société et même de nos vies. »

M. Philippe Dallier. De qui est-ce ? (Rires sur les travées de l'UMP.)

M. Éric Bocquet. Le 24 décembre dernier, nous apprenions par la presse que l'Autorité des marchés financiers, l'AMF, avait procédé au renouvellement de six membres de la commission des sanctions qui existe en son sein.

Rappelons, si nécessaire, le rôle de l'AMF, tel qu'il est défini sur son site internet : « Elle est une autorité publique indépendante qui régule les acteurs de la place financière française et, lorsque c'est nécessaire, c'est elle qui contrôle, enquête et sanctionne. »

Nous avons pu noter la nomination, au sein de cette instance, d'une représentante de la banque suisse UBS,…

M. Philippe Dominati. Oh là là !

M. Éric Bocquet. … jusque-là en charge de la conformité au sein de la banque.

Vous le savez, monsieur le ministre, la banque UBS fait l'objet d'une enquête depuis février 2012, elle a été sanctionnée en juin 2012 d'une amende de 10 millions d'euros par l'Autorité de contrôle prudentiel pour, « laxisme dans le contrôle des pratiques commerciales ». (Rires et exclamations sur les travées de l'UMP.)

L'information judiciaire ouverte à Paris porte sur le motif suivant : « démarchage bancaire ou financier par personne non habilitée et blanchiment de fraude fiscale et de fonds obtenus à l'aide d'un démarchage illicite commis en bande organisée ».

Mme Éliane Assassi. C'est du lourd !

M. Éric Bocquet. Vous conviendrez, mes chers collègues, que le télescopage entre les termes de la doctrine de l'AMF et ceux qui décrivent les faits reprochés à la banque est assez saisissant !

Ma question sera double

Premièrement, quels sont les critères qui ont présidé à la désignation de la représentante de la banque UBS au sein de la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers ?

Deuxièmement, peut-on dire que cette décision est de nature à préserver du contrôle de la finance « l'économie, la société et même nos vies » ? (Applaudissements sur les travées du groupe CRC et du groupe écologiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé du budget.

M. Bernard Cazeneuve, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Monsieur le sénateur, je sais l'intensité du combat que vous menez pour lutter contre la finance devenue démente, en animant notamment une commission d'enquête sur les paradis fiscaux et sur la lutte contre la fraude fiscale qui réalise un travail remarquable. Par ailleurs, tout au long de la discussion des textes financiers, vous avez témoigné votre détermination, que je veux saluer ici.

Au reste, sachez-le, votre détermination n'a d'égale que la nôtre en ces matières. C'est la raison pour laquelle, depuis que nous sommes au gouvernement, nous avons adopté un ensemble de dispositions qui devraient vous donner entière satisfaction puisqu'elles vont dans le sens des préoccupations exprimées dans votre question.

Faut-il rappeler les soixante mesures prises depuis le début du quinquennat pour lutter contre la fraude fiscale, qu'il s'agisse des dispositions relatives à l'inversion de la charge de la preuve pour le transfert des bénéfices, des conditions beaucoup plus restrictives de déduction des intérêts d'emprunt des bénéfices pour éviter l'optimisation fiscale, du projet de loi que j'ai présenté avec Christiane Taubira devant votre assemblée et qui durcit considérablement les peines encourues par ceux qui s'adonnent à la fraude fiscale en recourant notamment à des sociétés écrans, ou encore du combat mené au niveau européen avec Pierre Moscovici pour développer l'échange automatique d'informations au sein de l'Union européenne, pour mandater l'Union afin qu'elle négocie et signe des conventions internationales et pour établir une liste européenne d'États et territoires non coopératifs.

M. Éric Bocquet. Ce n'est pas la question, monsieur le ministre !

M. Bernard Cazeneuve, ministre délégué. Toutes ces actions nous ont permis d'obtenir des résultats en matière de lutte contre la fraude et de maîtrise de la finance qu'aucun des gouvernements précédents n'avait pu obtenir. Je tiens notamment à évoquer l'objectif que nous nous sommes assigné pour 2014 en matière de lutte contre la fraude fiscale : nous escomptons près de 2 milliards d'euros de recettes à ce titre.

Mme Éliane Assassi. Et UBS ?

M. Bernard Cazeneuve, ministre délégué. Par ailleurs, aux termes de la circulaire que j'ai prise au mois de juin dernier, les 11 000 dossiers qui ont d'ores et déjà été déposés devant l'administration fiscale vont nous permettre de récupérer plus d'un milliard d'euros de recettes l'année prochaine.

M. Roger Karoutchi. Ce n'est pas la question !

M. Bernard Cazeneuve, ministre délégué. Pour ce qui concerne la question que vous m'avez posée (Ah ! sur les travées de l'UMP.), mais qui n'est pas sans relation collatérale avec ce que je viens d'évoquer avec beaucoup de précision…

Sachez-le, je reviens quand vous le voulez : le plaisir d'être avec vous est sans limite !

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez conclure.

M. Bernard Cazeneuve, ministre délégué Monsieur Bocquet, comme vous l'avez souligné vous-même, la banque

que vous avez mentionnée fait l'objet de procédures à caractère judiciaire. Les obligations qui sont les miennes m'interdisent de faire des commentaires, de manière à ne pas obérer l'efficacité des procédures en question. (Applaudissements sur les travées du groupe socialiste. – Rires et exclamations sur les travées de l'UMP.)

Mme Éliane Assassi. Mais bien sûr ! C'est la faute à la justice !

Comprendre l'évasion fiscale en 6 minutes

Evasion fiscale

27 avril 2014

Rapporteur de deux commissions d'enquête sénatoriales sur le sujet, Eric Bocquet, sénateur communiste du Nord, détaille les mécanismes de l'évasion fiscale, un scandale qui dure...

L'évasion fiscale pour eux, l'austérité pour nous

Un diaporama pour comprendre l'évasion fiscale

7 mai 2014

On en parle de plus en plus, et c'est tant mieux. L'évasion fiscale reste cependant entourée d'une profonde opacité, ce qui est après tout dans sa nature profonde, mais ne la rend pas plus acceptable pour autant. Pour mieux comprendre ses mécanismes et ses ressorts, le groupe CRC publie un DVD contenant notamment un diaporama de 45 minutes commenté par Éric Bocquet, rapporteur de deux commissions d'enquête sénatoriales sur le sujet. Avec un fil conducteur : étant donné l'enjeu, des dizaines de milliards d'euros envolés chaque année, les citoyens doivent se mêler de la question pour que ce scandale cesse enfin.

L'évasion fiscale, c'est vraiment fini ?

Lutte contre la fraude

23 mai 2014

Le gouvernement a cette semaine fait grand cas de la récupération de 764 millions d'euros dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale ces derniers mois, Monsieur Sapin, Ministre des Finances annonce avec beaucoup d'enthousiasme la fin de l'histoire pour les comptes en Suisse pour 2016 ! Rappelons que l'objectif des 2 milliards à récupérer avait déjà été inscrit aux recettes du Budget 2014 lors de la discussion au Parlement fin 2013. Le résultat annoncé cette semaine n'a donc rien d'exceptionnel, même s'il faut bien sûr se féliciter de l'amorçage dans la récupération des deniers de la République.

Il convient ici de rappeler l'estimation des 50 milliards d'euros manquant chaque année au Budget de la France, la présence de centaines de filiales des grands groupes et des banques françaises dans les paradis fiscaux dans le monde, l'opacité absolue des trusts à Jersey, curieusement sorti de la liste française des paradis fiscaux en début d'année, ou enfin le rôle très particulier des fonds luxembourgeois au cœur même du continent européen !

Le chantier vient de s'ouvrir et l'engagement de tous les citoyens est requis pour gagner les indispensables avancées en matière de transparence et de lutte contre le scandale de l'évasion fiscale.

L'une des armes de la lutte contre l'évasion fiscale internationale est la transparence

FATCA

22 juillet 2014

Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est un petit bonheur en cette fin de session parlementaire de pouvoir voter un texte qui va dans le bon sens, avec quelques bémols, je m'en expliquerai plus loin, même si mon vote sera certainement positif.

Mme Nicole Bricq. Voici un homme heureux !

M. Éric Bocquet. Presque heureux, ma chère collègue ! (Sourires.)

La discussion de ce jour porte sur l'approbation de l'accord communément appelé « FATCA », qui vise à instaurer un système d'échange automatique d'information entre administrations fiscales de la France, d'une part, et des États-Unis, d'autre part. Cela vient d'être rappelé, ce débat ne peut que réjouir les membres des commissions d'enquête que notre groupe avait lancées et dont j'ai eu l'honneur et le plaisir d'être le rapporteur.

En effet, l'un des constats que nous avions pu faire à l'issue de ces travaux était tout d'abord l'idée que l'une des armes absolues dans la lutte contre l'évasion fiscale internationale était la transparence.

Mme Michèle André, rapporteur de la commission des finances. C'est sûr !

M. Éric Bocquet. Incontestablement, le dispositif FATCA marque une avancée importante dans cette direction.

Cette convention en tant que telle ne pose pas de problème majeur et participe de l'effort accompli depuis plusieurs années pour tenter de lutter contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscales.

La méthode américaine fait évidemment débat aux États-Unis, un pays souvent présenté comme un paradis libéral, mais qui, en l'occurrence, nous montre que libéralisme et laisser-faire absolu sont deux notions qui diffèrent quelque peu !

La crise des subprimes explique en partie ce besoin qu'avaient les États Unis de tenter de récupérer la matière fiscale qui était nécessaire pour faire face à leurs propres difficultés économiques et aussi à la réalité des inégalités sociales croissantes dans ce pays.

On pourrait qualifier cette démarche de pragmatique, car elle ne dédouane en rien une certaine schizophrénie dont l'administration américaine fait preuve en tolérant des régimes fiscaux très favorables de certains États américains, comme le Delaware, le Wyoming et le Nevada, ou encore la présence de très grands groupes industriels américains aux îles Caïmans ou aux Bermudes, qui ne figurent plus, soit dit en passant, sur les listes françaises des paradis fiscaux depuis le début de cette année.

Tous ces éléments de contexte côté américain ne peuvent que nous engager à soutenir l'appel à la vigilance exprimé par notre rapporteur, Michèle André, qui a notamment attiré l'attention du Gouvernement sur la question

de la compatibilité des normes entre elles.

Cela me permet d'évoquer à cet instant la passionnante audition de M. Jérôme Haas, président de l'Autorité des normes comptables, malheureusement décédé récemment, qui avait démontré en face de la commission, avec beaucoup de clarté, à quel point, aujourd'hui, ce sont les normes comptables anglo-saxonnes qui s'imposent dans la finance mondialisée ; oui, il y a bien là un point de vigilance qu'il était important de souligner.

Cet accord FATCA constitue donc un point d'appui pour la France, mais il doit aussi permettre d'avancer vers ce fameux standard international que tous les États semblent appeler de leurs vœux aujourd'hui, c'est-à-dire l'échange automatique d'informations entre tous les États. Toutefois, pragmatisme et volontarisme ne suffiront pas, chacun le sait pertinemment. Depuis septembre 2009, date à laquelle l'ancien Président de la République décréta avec fracas la fin des paradis fiscaux, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, mais beaucoup d'argent liquide s'est aussi déversé dans les coffres des banques des paradis fiscaux !

Ainsi, entre 2007 et 2012, le montant des avoirs privés placés hors des frontières est passé de 7 300 milliards de dollars à 8 500 milliards de dollars. La Suisse reste championne du monde, elle passe de 1 971 à 2 200 milliards de dollars, pour représenter 26 % du total. Le Royaume-Uni, avec Jersey, Guernesey, l'île de Man, entités auxquelles nous ajouterons la capitale irlandaise, Dublin, passe de 1 752 milliards à 2 000 milliards, représentant 24 % du total. Quant aux Caraïbes et Panama, cette zone passe de 1 022 milliards à 1 200, soit 14 % du total des avoirs expatriés.

Nous le voyons bien, mes chers collègues, les craintes parfois exprimées ici sur le risque de surcoût que générerait la mise en œuvre de FATCA ne pèsent pas bien lourd au regard des trésors accumulés dans les paradis fiscaux mondiaux.

Si le dispositif FATCA semble avoir le soutien unanime de notre assemblée, il n'en est pas de même pour les citoyens américains concernés ; cela vient d'être rappelé.

En effet, FATCA a déjà envoyé une certaine onde de choc parmi les 7 millions d'Américains vivant à l'étranger. Nathalie Goulet l'a rappelé, de nombreuses banques leur ont déjà fait savoir qu'elles préfèreraient ne pas les avoir comme clients, car cela demanderait trop de travail pour remplir les formulaires de l'administration fiscale américaine, l'IRS. Cette conception me laisse quelque peu pantois, à l'époque où un simple clic de souris suffit pour transférer des millions d'euros à l'autre bout de la planète… Visiblement, pour certaines banques, la règle, c'est travailler moins pour gagner plus !

Du côté des réticences ou résistances à cette nouvelle règle de transparence, nous noterons également la décision de 3 000 expatriés américains qui ont renoncé en 2013 à leur citoyenneté américaine ou à leur carte verte, et plus de 1 000 au seul premier trimestre 2014, contre une centaine par an avant l'adoption de FATCA. Un Américain ayant la double nationalité, hollandaise et américaine, a même gagné son procès contre une banque qui avait fermé son compte d'autorité.

Il faut néanmoins enclencher la mise en œuvre du dispositif FATCA, s'en servir comme point d'appui pour promouvoir un FATCA européen en ne perdant pas de vue l'objectif ultime prôné par l'OCDE de l'échange multilatéral d'informations et d'imposition basée sur le territoire et non sur la nationalité.

Gageons que sur ce sujet, le soutien de M. Jean Claude Juncker, ancien dirigeant d'un paradis fiscal notoire au cœur de l'Europe, nous sera acquis dans le cadre des nouvelles responsabilités qui viennent de lui être confiées ! (Sourires.)

Mme Nathalie Goulet. Quel taquin !

M. Éric Bocquet. Cette remarque ne se veut ni anecdotique, ni humoristique, ni accessoire. Elle pose, me semble-t-il, une vraie question politique quant à la capacité et à la volonté politique de l'Union européenne de combattre résolument fraude et évasion fiscale.

M. Juncker a en effet dirigé pendant dix-huit ans le Luxembourg, pays où sévissent et secret bancaire et opacité des structures juridiques.

La question du Luxembourg se pose et se posera encore au sein de l'Union européenne, partenaire historique de la construction européenne. Ainsi, tout récemment, le tribunal administratif de ce pays s'est fendu coup sur coup, le 16 juin dernier, de deux jugements qui devraient faire date sur la délimitation du champ du secret professionnel opposable dans la lutte contre l'évasion fiscale.

Voilà l'histoire en deux mots : un avocat français soupçonné de fraude fiscale a été protégé par son secret professionnel en tant qu'avocat, ce qui a permis à l'administration fiscale du Luxembourg de ne pas autoriser la banque à ouvrir ses informations.

Comment ne pas poser par ailleurs, à l'instar de Mme Escoffier, la question de la règle de l'unanimité sur les sujets fiscaux au sein de l'Union européenne ? Un seul État peut toujours, aujourd'hui, s'opposer à toute avancée en matière de transparence. Le Luxembourg et l'Autriche ne se sont d'ailleurs pas privés de le faire à propos de la directive Épargne.

Chacun mesure bien ici les chantiers multiples qu'il conviendra d'ouvrir pour donner au dispositif FATCA sa pleine et entière efficacité.

FATCA n'est qu'un premier pas, important certes, sur le chemin de la transparence. Ce combat nous concerne tous. Le groupe communiste, républicain et citoyen, comme beaucoup d'autres, s'y est d'ores et déjà engagé avec détermination. Vous pouvez compter sur notre ténacité, animés que nous sommes de la volonté de défendre l'intérêt de la République, donc l'intérêt général.

Notre groupe votera donc, très logiquement, en faveur de la ratification de l'accord Foreign Account Tax Compliance Act.

L'Europe privée chaque année de 1000 milliards d'euros

Evasion fiscale

13 octobre 2014

Un courrier d'Eric Bocquet, sénateur du Nord et d'Alain Bocquet, député du Nord à Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne.

Intrusion et transparence

« Reporting »

20 octobre 2014

Billet paru dans Liberté Hebdo.

Ce n'est pas un sujet de philosophie du Baccalauréat pour des lycéens de terminale littéraire qui vous est proposé aujourd'hui, c'est un débat qui a... failli avoir lieu en Commission des Finances du Sénat la semaine dernière et en séance publique. Les discussions portaient sur la transposition en droit français des directives européennes Transparence et Comptable.

Ces directives, plutôt positives celles-ci, adoptées en juin 2013 par l'Union européenne, rendent obligatoires pour toutes les entreprises pétrolières, gazières, minières et forestières européennes, la publication de tous les paiements, par pays et par projet, faits aux gouvernements des pays dans lesquels elles ont des activités d'extraction et d'exploration, chacun comprend ici que le but est de combattre la corruption, vaste programme comme aurait dit De Gaulle en d'autres circonstances.

De nombreux parlementaires européens avaient souhaité aller plus loin et adopter un « reporting » (un rapport) pays par pays plus complet pour en faire aussi un outil de la lutte contre l'évasion fiscale.

Notre groupe au Sénat avait déposé un amendement, afin de renforcer le texte et que cette obligation soit étendue à tous les territoires où sont implantées des filiales des grands groupes, y compris bien sûr les PARADIS FISCAUX !!

Le rapporteur du texte Richard Yung (PS) et le ministre présent en séance publique, Harlem Désir ; secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, n'ont pas soutenu cet amendement, développant des arguments que je vous livre :

« Il convient de ne pas être trop intrusifs, cela pourrait désavantager nos grandes entreprises par rapport à la concurrence étrangère... », « ...Nous sommes tenus au secret des affaires... ».

Et enfin : « la directive ne nous demande pas d'aller aussi loin... ». Pour l'austérité, ils sont moins regardants.

Face à l'argument de « l'intrusion » lors de la réunion de commission, j'ai demandé au rapporteur où il fixait la frontière entre intrusion et transparence, c'est lui qui a répondu qu'il s'agissait là d'un débat philosophique que l'on ne pouvait trancher ici, quelle belle occasion manquée ! Encore une fois !

Les » affaires » sont décidément bien gardées au Parlement, et pendant ce temps-là la République, la Démocratie et l'intérêt général s'étiolent, se rabougrissent et se gangrènent, faute de lumière et d'air frais !

Que la lumière soit !

Fiat Lux ! Amen !

On forme dans les universités publiques des étudiants dont le métier sera de créer des schémas d'évasion fiscale

Evasion fiscale

23 octobre 2014

Entretien paru dans l'Humanité.

A la Commission Européenne comme au sein de l'OCDE, l'évasion fiscale semble plus que jamais d'actualité.

Eric Bocquet. Le sujet de l'évasion fiscale est devenu incontournable. La crise est là, les Etats sont à la recherche de recettes, le nombre de millionnaires augmentent et ces gens, moins de 1% de la population là jouent avec 263 000 milliards de dollars. C'est faramineux, le budget de la France à côté est ridicule.

Au sein de l'Union Européenne, l'évasion fiscale représente 1000 milliards d'euros chaque année. La moitié du PIB français. C'est important de montrer qu'il n'y a pas que la France touchée par ce phénomène. On nous dit « il y a une fiscalité délirante en France », qui incite à l'évasion, mais on voit bien que cela touche tout le monde. L'Allemagne a ses exilés fiscaux. La Belgique qui est un paradis fiscal pour l'ISF et les droits de succession a aussi ses exilés.

Les Etats commencent à bouger, mais on reste surtout dans des déclarations d'intention. « On va agir », cela, même Nicolas Sarkozy l'avait dit. Mais entre les complicités, l''hypocrisie et le manque de volonté politique unanime, le verrou ne saute pas. Et rien ne bougera sans une vraie volonté politique. Par exemple, les Américains ont mis la Suisse et la banque UBS à genoux, en les menaçant de faire sauter leur licence, leur droit d'exercer aux Etats-Unis, ce qui aurait pu être la mort de la banque. L'Europe voudrait s'en inspirer, en reprenant à son compte la loi Fatca, qui oblige les banques à donner toutes les données des Américains à l'administration fiscale américaine, quelque soit l'endroit où il réside. C'est une bonne chose, de créer un Fatca au sein de l'Europe et entre l'Union et les Etats-Unis. Mais suite à cette loi, 3000 citoyens américains ont renoncé à leur nationalité américaine. Une réglementation se met en place et on va jusqu'à abandonner son passeport pour éviter de payer ses impôts.

Dans l'évasion fiscale, jusqu'au où remonte la chaine des responsabilités ?

Eric Bocquet. Au Sénat, nous avons fait deux commissions d'enquêtes. La première sur l'évasion fiscale internationale et la deuxième dans l'année qui a suivi était centrée sur les acteurs de l'évasion. Les banques, mais aussi les professions du chiffre, comme les avocats fiscalistes. Tous ces gens qui conçoivent les schémas de l'évasion. On doit établir cette chaine de la responsabilité. L'avocat fiscaliste a une responsabilité.
Aujourd'hui on forme dans les universités publiques des étudiants dont le métier sera de créer ces schémas d'évasion fiscale. C'est tout à fait immoral. Beaucoup des meilleurs cerveaux de France et du monde sont engagés par ce milieu. Des polytechniciens créent des algorithmes financiers. C'est leur droit de travailler pour qui ils veulent, mais là encore ils sont formés grâce à de l'argent public, il y a une question éthique qui se pose. On pourrait attendre de ces gens très formés qu'ils réfléchissent à améliorer le sort du plus grand nombre, de l'humain. Mais la

finance achète les meilleurs. C'est l'argent qui domine, et cela finit par se retourner contre la République et l'intérêt général. Et c'est au cœur du système et de la crise actuelle. L'évasion fiscale, c'est autant d'argent en moins qui pourrait aller à la santé, à l'éducation. L'évasion fiscale n'est pas un disfonctionnement, c'est au cœur du système.

Et cela déstabilise complètement notre démocratie…

Eric Bocquet. Echapper à l'impôt, cela crée une injustice. Le coiffeur de la rue ne peut pas s'exiler lui, il paye ses impôts ici, parce qu'il exerce ici. Apple peut facilement s'exiler et ne paye quasiment aucune taxe. C'est une injustice qui déstabilise complètement le consentement à l'impôt. La faiblesse de l'impôt aujourd'hui dans ce pays est qu'il n'est pas juste. Les grands groupes, des nouvelles technologies mais aussi du Cac 40 sont ceux qui gagnent le plus et ceux qui payent le moins. Total et LVMH non plus ne sont pas à 33 %. Toutes les PMI, PME et les artisans sont aujourd'hui ceux qui souffrent le plus de cette injustice. Tout l'édifice républicain en est déstabilisé et c'est très dangereux, y compris pour la démocratie.

Le libéralisme estime qu'il n'a pas besoin de la République. Il veut tout faire, gérer les hôpitaux, les écoles… Et pourquoi on aurait des élus ? A les entendre, les représentants du peuple sont trop nombreux, dépensiers, ne servent qu'à construire des ronds-points. Ce n'est pas un hasard si les libéraux s'en prennent aux élus, c'est une manière de s'en prendre à l'Etat de manière générale. Leur slogan : « trop d'Etat, trop de fonctionnaires, laissez-nous faire le business, on va s'occuper de la société, et beaucoup plus efficacement ». Mais servir l'intérêt général et servir ses actionnaires, ce n'est pas du tout la même chose.

La première étape, pour lutter contre l'évasion fiscale, c'est la transparence. Où en sommes-nous ?

Eric Bocquet. La transparence, on n'y est pas encore. On n'a toujours pas de fichier des comptes bancaires européens par exemple, comme on l'avait proposé à la commission d'enquête. On n'a pas mis en place de registre des trusts. Jersey, c'est le paradis des trusts, mais on ne sait pas ce qu'il y a dedans, ni qui gère quoi et au profit de qui. Pourtant les sommes qui y circulent, y compris en or et en œuvres d'art, sont colossales. On est encore très loin du compte. Les multinationales, par définition, sont présentes dans le monde entier, il n'est pas anormal qu'il y ait des flux entre les pays, mais ces flux doivent être transparents, de même que les taux de transferts qui ne doivent pas être minimisés. Les schémas d'optimisation fiscale devraient être remis à l'administration fiscale en toute transparence. C'est aussi une proposition de notre commission d'enquête. Qu'on sache combien de valeur a été produite. Mais cela demande des moyens humains aussi. Parce que contrôler la fiscalité d'un groupe comme Total, cela va demander des dizaines de personnes pendant des mois. Quand, pour compresser les dépenses, on diminue les moyens de l'administration fiscale, on se prive en même temps de recettes potentielles.

Avec le reporting pays par pays qu'on a réussi à faire passer dans la loi bancaire, on sait que des banques françaises ont des filiales dans des paradis fiscaux qui brassent des millions d'euros sans aucun employé. Qu'est-ce qu'on fait pour aller vérifier sur place, faire un contrôle, agir concrètement ?

La semaine dernière est passé en commission des finances un texte de loi, l'application d'une directive européenne visant à la transparence, notamment des banques. Nous avons proposé des amendements, suggérés par CCFD Terre Solidaire, pour élargir l'exigence de transparence à toutes les entreprises, et en particulier les grandes multinationales extractives, pétrolières notamment. On présente l'amendement en commission et le rapporteur émet un avis défavorable, estimant que c'est « trop intrusif ». Je lui ai alors demandé où était la frontière entre l'intrusion et la transparence ? Il me répond que c'est un sujet de philosophie. Si on demande des comptes à tous ces grands groupes, ils crient au scandale au nom de la liberté d'entreprendre. Et pourtant, leur attitude met en péril l'intérêt général.

Le numérique et Internet posent-il des problèmes nouveaux ?

Eric Bocquet. Le numérique est un problème gigantesque aujourd'hui dans l'évasion fiscale. Pour ouvrir un compte Offshore aujourd'hui, on peut le faire de son smartphone. On ouvre un compte, rempli un petit questionnaire, désigne un responsable de société, on choisit son paradis fiscal, on fait un versement avec la photocopie de son passeport, et on a créé une société en 10 minutes. Mais là encore c'est une question de volonté politique. C'est des gens derrière ces sites Internet. Il faut vraiment s'y attaquer, y compris avec des sanctions.

Qu'est-ce qui empêche de véritables avancées à l'échelle européenne ?

Eric Bocquet. Déjà le Lobby de la finance à la Commission Européenne est le plus gros des groupes de pression. C'est 1700 personnes qui travaillent à Bruxelles à préserver les intérêts du système financier. Un autre frein majeur : la règle au sein de l'Union Européenne qui prévaut en matière de fiscalité impose l'unanimité. Les 28 états doivent être d'accord pour modifier une mesure fiscale. L'Autriche ou le Luxembourg sont deux pays qui bloquent. Il faudrait changer cette règle et passer en majorité qualifiée, qui permettrait de décider dans le sens de l'intérêt de l'union. Mais est-ce que monsieur Juncker va en changer ?

Le troisième frein dont il faut parler, ce sont les complicités. Les liens trop étroits entre les banques, le monde de la finance et les politiques. On l'a constaté concrètement au cours de nos déplacements pour enquêter en Suisse ou à Jersey, mais chez nous aussi. A propos de la loi bancaire qui est passée en France, d'aucun disent qu'elle a été écrite par les grandes banques françaises. Frédéric Oudéa, dirigeant de la Société Générale, a dit à l'Assemblée devant des députés sidérés : cette loi ne va encadrer qu'1 à 2 % de l'activité. Il y a trop de liens entre la haute administration française et les grandes banques. Baudouin Prot président de la BNP Paribas et Frédéric Oudéa de la Société Général, sont d'anciens inspecteurs généraux des finances publiques. Ils défendent l'intérêt de qui, de la banque ou l'intérêt général ? C'est une vraie question, car des cas comme ça il y en a plein. On a par exemple de hauts commissaires de la Cour des comptes qui sont embauchés par la BNP pour s'occuper de la fiscalité. C'est trop évident. Il faut aussi rappeler que depuis 1973, et le tandem Giscard-Pompidou, ce sont les banques qui prêtent aux Etats. L'obligation de se financer sur les marchés financiers a changé le rapport de force. On doit emprunter 80 milliards chaque année pour boucler le budget sur les marchés financiers, c'est une fragilité terrible. Les créanciers ont du pouvoir et on a perdu notre souveraineté.

Que pensez-vous de l'attaque du Commissaire européen à la concurrence contre l'Irlande, dans le cas Apple ?

Eric Bocquet. Il y a une contradiction en Europe qui est inscrite au cœur des textes. En posant dans la constitution le principe d'une concurrence libre et non faussée, et je ne pense pas qu'il y ait une autre constitution au monde qui ait inscrit un choix économique en son cœur, et en même temps la souveraineté des Etats en matière fiscale, on crée le problème. C'est au nom de la concurrence libre et non faussée qu'Apple et les autres ne paierait pas d'impôt ?

Et donc il n'y a toujours rien dans le projet de loi de finances 2015 pour lutter contre l'évasion fiscale ?

Eric Bocquet. C'est la question que j'ai posé à Christian Eckert lorsqu'il est venu nous présenter son projet. Je lui ai dit que je ne voyais rien dans ces propositions sur la lutte contre l'évasion fiscale. Où est la grande ambition, ce combat prioritaire ? On va se contenter des 1,8 milliards d'euros des repentis venus à Bercy régulariser leur situation ? Ce n'est pas négligeable, mais l'évasion fiscale en France, c'est 50 à 80 milliards chaque année. Si on croit qu'on va régler le problème avec des repentis spontanés, on se fiche de nous.

L'entretien sur le site de l'Humanité

Le Luxembourg, terre d'asile pour la fraude et l'évasion fiscales

Scandale des règles fiscales secrètes

Par Le groupe CRCE-K / 6 novembre 2014

Selon un grand quotidien du soir, en association avec un groupement international de journalistes et de media d'investigation, plusieurs dizaines de grandes entreprises, notamment nord-américaines, auraient négocié en direct avec les autorités du Grand-Duché de Luxembourg des règles fiscales exceptionnelles leur permettant de faire largement échapper à l'impôt une grande partie de leurs actifs et de leurs activités.

Ces règles particulières (ou tax ruling) concernent des entreprises comme Apple, Amazon, Heinz, mais aussi Ikea et même Axa ou le Crédit Agricole pour ce qui concerne la France.

Toutes ces entreprises ont d'ailleurs en commun d'avoir leurs comptes audités par un grand cabinet d'expertise et de certification comptable international, à savoir Price Waterhouse Coopers.

L'application des accords fiscaux négociés avec les autorités luxembourgeoises (et notamment Luxembourg for finance, l'agence du Ministère des Finances local spécialisée en la matière) aurait coûté des milliards d'euros de recettes fiscales aux différents Etats de l'Union européenne.

Le cocasse de l'affaire est que le Premier Ministre du Grand-Duché fut, jusqu'il y a peu, un certain Jean Claude Juncker, aujourd'hui Président de la Commission de Bruxelles, candidat adoubé par le Parti Populaire Européen, dont fait partie l'UMP…

Et que la Commission européenne ne cesse de donner des leçons de gestion publique aux Etats de l'Union, comme nous le voyons avec les turpitudes du budget de la France !
Le scandale des règles fiscales secrètes enfin révélé confirme le bien fondé des propositions portées par les parlementaires CRC du Sénat, notamment à l'appui du travail des deux commissions d'enquête sur l'évasion et la fraude fiscales rapportées par notre collègue Eric Bocquet.

Il faut faire cesser ces pratiques scandaleuses et sanctionner notamment les dirigeants d'entreprises françaises qui peuvent s'y prêter !

La Société générale est restée l'un des principaux clients du Cabinet Mossack Fonseca

Panama Papers

6 avril 2016

Madame la présidente, monsieur le ministre de l'agriculture, mes chers collègues, l'actualité de ces derniers jours impose un rappel au règlement du Sénat de la République à l'ouverture de cette séance.

Depuis le début de la semaine, les révélations faites dans le cadre des « Panama papers » mettent en évidence les pratiques, non seulement de l'État de Panama, lequel ne figurait plus sur la liste française des paradis fiscaux depuis 2012, mais aussi de la deuxième banque française, à savoir la Société générale.

Lors de l'émission Cash investigation diffusée sur France 2 hier soir, les propos que M. Frédéric Oudéa, alors président-directeur général de ladite banque, a tenus sous serment lors de son audition par la commission du Sénat le 17 avril 2012 ont été fort utilement rappelés. Permettez-moi de les rappeler ici à mon tour :

« La Société générale a fermé ses implantations dans les pays qui figuraient sur cette liste grise, mais aussi dans ceux que désignait la liste des États non coopératifs, c'est-à-dire en pratique, pour nous, à Panama. »

« En complément de ces différentes réglementations, nous avons adopté un code de conduite fiscale comportant des engagements en matière de lutte contre l'évasion fiscale qui a été approuvé par le conseil d'administration du groupe en novembre 2010. Aux termes de ce document, nous entretenons avec les autorités fiscales une relation transparente. […] En ce qui concerne la relation avec les clients, nous n'encourageons pas ces derniers à contrevenir aux lois et facilitons donc toutes les déclarations et informations aux autorités fiscales. »

« Nous n'avons plus d'activité ni dans les pays de la liste grise ni dans les États non coopératifs et nous avons été au-delà de ces exigences en fermant nos activités dans les territoires qui ne figuraient pas sur ces deux listes, mais qui étaient considérés comme des centres financiers offshore. »

À l'évidence, les informations qui nous parviennent cette semaine contredisent fondamentalement ces déclarations de 2012. Il apparaît en effet que la Société générale est l'un des principaux clients du cabinet Mossack Fonseca implanté au Panama et qu'elle a créé pas moins de 979 sociétés offshore, via Mossack Fonseca. Deux tiers de ces entités offshore ont été créées par sa filiale Société générale Bank & Trust Luxembourg, au cœur de l'Union européenne.

Madame la présidente, Mme Assassi, présidente du groupe CRC, souhaite mettre ce sujet dans le débat public et saisir le bureau du Sénat de manière officielle et solennelle, afin qu'une suite soit donnée à cette affaire. Il y va selon nous de l'honneur de la Haute Assemblée, du respect des parlementaires dans leurs fonctions, de la République et, plus globalement, de l'ensemble de nos concitoyens, qui ne doivent surtout pas désespérer de nos institutions.

De mon côté, et à titre personnel, j'ai mandé un avocat en la personne de maître Koubbi, spécialiste de ces sujets, pour agir dans ce dossier.

Nous demandons la réunion du Bureau du Sénat, car un tel délit ne peut rester impuni

Panama Papers

6 avril 2016

Monsieur Gérard Larcher
Président du Sénat

J'ai l'honneur par la présente de vous demander de réunir le Bureau du Sénat afin d'examiner la situation de M. Frédéric Oudéa, alors Président Directeur Général de la Société Générale, manifestement responsable d'un faux témoignage lors de son audition du mois d'avril 2Ol2 par la Commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion des capitaux hors de France, devant laquelle il avait prêté préalablement serment.

Les faits révélés dans l'affaire dite des "Panama Papers" contredisent totalement les propos de M. Oudéa qui indiquait en 2012 : « La Société Générale a fermé ses implantations dans les pays qui figuraient sur cette liste grise, mais aussi dans ceux que désignait la liste des Etats non coopératifs, c'est-à-dire en pratique, pour nous, à Panama. »

Les révélations de ces derniers jours soulignent la création de 975 sociétés offshore par la Société Générale entre 1977 et 2015. Ces poursuites ouvrent donc de toute évidence droit à poursuite pour faux témoignage de M. Oudéa.

Un tel délit, passible de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ne peut rester impuni.

Je sais, Monsieur le Président, que particulièrement soucieux du respect de l'institution sénatoriale, vous étudierez avec intérêt notre démarche et la prendrez en compte.
En l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Cette audition ne saurait suffire à la manifestation de la vérité

Audition de Frédéric Oudéa par la commission des Finances du Sénat

12 avril 2016

Monsieur Frédéric Oudéa a été reçu ce jour par Madame Michelle André, Présidente de la commission des finances du Sénat.

Cette audition ne saurait suffire à la manifestation de la vérité, les propos du PDG de la banque avaient été tenus en avril 2012 sous serment devant les membres de la commission d'enquête, la déclaration de 33 secondes faite par Monsieur Oudéa face caméra, n'est pas la réponse au problème posé.

Philippe Dominati, le président de la commission d'enquête et moi-même comme rapporteur avons saisi le bureau du Sénat, il est indispensable que ces démarches respectives soient menées à leur terme au sein de notre institution, il y va de l'honneur de notre République et du respect de l'ensemble des parlementaires qui avaient entendu M. Oudéa à l'époque.

La rencontre de ce jour entre M. Oudéa et Madame la Présidente de la commission des finances du Sénat, qui est ici dans l'exercice légitime des fonctions que lui confère son statut, ne saurait être à considérer en aucun cas comme l'aboutissement des initiatives prises par les premiers intéressés, le Président et le Rapporteur de la commission d'enquête la semaine dernière.

Évelyne Corbière Naminzo

Jean-Pierre Corbisez

Silvana Silvani

Pierre Barros
sénateur du Val-d'Oise

Ian Brossat

Marianne Margaté
Sénatrice de Seine-et-Marne

Robert Xowie
Sénateur de Nouvelle-Calédonie

Cathy Apourceau-Poly
Sénatrice du Pas-de-Calais
c.apourceau-poly@senat.fr

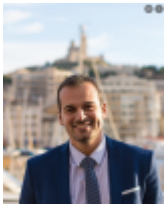

Jérémy Bacchi
Sénateur des Bouches-du-Rhône
j.bacchi@senat.fr

Eric Bocquet
Sénateur du Nord
e.bocquet@senat.fr

Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime
c.brulin@senat.fr

Cécile Cukierman
Sénatrice de la Loire
c.cukierman@senat.fr

Fabien Gay
Sénateur de Seine-Saint-Denis
f.gay@senat.fr

Michelle Gréaume
Sénatrice du Nord
m.greaume@senat.fr

Gérard Lahellec
Sénateur des Côtes-d'Armor
g.lahellec@senat.fr

Pierre Ouzoulias
Sénateur des Hauts-de-Seine
p.ouzoulias@senat.fr

Pascal Savoldelli
Sénateur du Val-de-Marne
p.savoldelli@senat.fr

Marie-Claude Varaillas
Sénatrice de Dordogne
mc.varaillas@senat.fr